

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2020/12/15-03-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 15 décembre 2020, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le décret n°2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche,

Vu l'arrêté du 25 juin 2020 relatif aux modalités de dépôt et d'examen des candidatures pour l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche (vague 2020),

Vu la délibération du conseil de faculté de l'UFR des Sciences Médicales et Paramédicales du jeudi 12 novembre 2020,

Vu l'avis de la CFVU du 3 décembre 2020,

Considérant que la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales a engagé depuis plusieurs années l'universitarisation partielle de plusieurs formations (infirmières et infirmières anesthésistes) ; qu'elle a en place un master Santé à destination de ces publics, ainsi que le diplôme d'Etat d'infirmière en pratique avancée ; qu'elle a créé en son sein une Ecole des Sciences infirmières ;

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DECIDE :

OBJET : Projet d'expérimentation – sciences infirmières

Le Conseil d'administration approuve le projet d'expérimentation consistant en la mise en place d'une double diplomation Master Santé et Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste, d'infirmier de bloc opératoire, d'infirmière puéricultrice, de Cadre de santé et d'infirmier en pratique avancée, tel qu'annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 15 décembre 2020



Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

**DOSSIER DE DEMANDE D'EXPÉRIMENTATION :
UNIVERSITARISATION DES SPÉCIALITÉS INFIRMIÈRES ET CADRE
DE SANTÉ**



I – UNIVERSITÉ ET UFR PROPOSANT L'EXPÉRIMENTATION.....	3
II – STATUT DE LA STRUCTURE PROPOSANT L'EXPÉRIMENTATION.....	6
III – CONTEXTE DE LA DEMANDE / PROJET PÉDAGOGIQUE.....	7
IV – MÉTHODE DE TRAVAIL.....	12
V – PROPOSITION D'EXPERIMENTATION.....	16
VI – NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNÉE ET MODALITÉS D'ADMISSION.....	22
VII – FAISABILITÉ DU PROJET D'EXPÉRIMENTATION.....	24
VIII – DISPOSITIF D'AIDE À LA RÉUSSITE MIS EN PLACE PAR AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ (accompagnement des étudiants).....	25
IX – DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNANTS.....	26
X – AVIS DES INSTANCES.....	26
ANNEXE I : Cahier des charges prévisionnel des UE mutualisées des formations entrant dans le champ de l'expérimentation.....	27
ANNEXE II : Cahier des charges prévisionnel des UE spécifiques à la formation IADE.....	31
ANNEXE III : Cahier des charges prévisionnel des UE spécifiques à la formation IBODE.....	36
ANNEXE IV : Cahier des charges prévisionnel des UE spécifiques à la formation IPDE.....	43
ANNEXE V : Cahier des charges prévisionnel des UE spécifiques à la formation cadre de santé.....	50

I – UNIVERSITÉ ET UFR PROPOSANT L'EXPÉRIMENTATION

1) *Présentation d'Aix-Marseille Université*

Créée le 1er janvier 2012, Aix-Marseille Université (AMU) peut légitimement considérer, au terme d'une première période 2012-2017 largement consacrée à la structuration de l'université unique, qu'elle a relevé le défi majeur qu'elle s'était assigné : réussir la fusion des trois universités du territoire et donner naissance à une grande université de rang mondial.

AMU est ainsi une université de recherche intensive, qui a tissé des partenariats dans le monde entier, qui a affirmé son ancrage et son intégration territoriale et qui figure parmi les toutes premières universités françaises au classement de Shanghai. AMU est une université pluridisciplinaire structurée autour de cinq secteurs disciplinaires répartis sur 18 composantes (facultés, écoles, instituts) et un secteur pluridisciplinaire (comprenant l'ESPE et l'IUT) :

- Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines
- Droit et Science politique
- Economie et Gestion
- Santé
- Sciences et Technologies

Elle est présente sur quatre départements et 9 villes. Elle est dotée d'un patrimoine immobilier réparti sur 58 sites représentant plus de 830 000 m². AMU a été lauréate de l'Opération campus, qui en lien avec les CPER (contrat de Plan Etat-Région), lui permet de réhabiliter et de moderniser ses campus pour viser les meilleurs standards internationaux. AMU est désormais un interlocuteur reconnu et identifié, qui a su imposer son identité, s'affirmer comme un acteur incontournable de son territoire, au développement et au rayonnement duquel elle participe activement.

Dès 2012, AMU a développé et structuré une offre de formation rationalisée et lisible. Ce travail a été approfondi dans le cadre du schéma directeur de l'offre de formation qu'elle a élaboré en 2016 et 2017, fruit d'une concertation interne mais également d'échanges avec les partenaires socio-économiques et les collectivités. En matière de recherche et d'innovation, AMU a développé une stratégie co-construite à l'échelle du site en lien avec les principaux organismes de recherche (CNRS, Inserm, IRD, CEA..) et structurée autour de ses nombreuses unités et fédérations de recherche et de ses cinq pôles de recherche intersectoriels et interdisciplinaires (PR2I) :

- Énergie
- Environnement
- Humanités
- Santé & Sciences de la Vie
- Sciences & Technologies Avancées

L'excellence de la recherche du site a été reconnue notamment par les succès dans plusieurs appels à projets nationaux (labex, equipex, Instituts convergences, RHU, EUR...) ou européens de type H2020 (AMU est ainsi le troisième établissement français collecteur de fonds dans le cadre de ce programme). La labellisation du projet A*Midex, porté par Aix-Marseille Université et ses partenaires (AMU, CNRS, Inserm, IRD, CEA, Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille, Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-

Provence et Ecole Central de Marseille), a eu par ailleurs un formidable effet structurant et stimulant pour l'établissement. Il a permis de créer une véritable dynamique autour des cinq thématiques prioritaires et des objectifs stratégiques identifiés dès 2012 :

- Excellence de la formation et de la recherche
- Partenariats avec le monde socio-économique
- Internationalisation des domaines d'excellence du site
- Politique de ressources humaines ambitieuse
- Attractivité du site

Aix-Marseille Université en quelques chiffres :

- Près de 80 000 étudiants, dont 10 000 étudiants internationaux et 1 100 diplômés
- 12 écoles doctorales
- 120 associations étudiantes
- 8 000 personnels
- 18 facultés et écoles
- 13 instituts d'établissement interdisciplinaires
- 5 grands campus
- 1 université civique européenne CIVIS en coopération avec 7 universités
- 1 IDEX pérennisée
- 1 Cité de l'innovation et des Savoirs Aix-Marseille (CISAM)
- 121 structures de recherche dont 112 unités de recherche et 9 structures fédératives

2) *Présentation de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales d'Aix-Marseille Université*

Depuis octobre 2018, la Faculté de Médecine de Marseille est devenue la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales (SMPM). Elle accueille chaque année plus de 15000 étudiants grâce à son développement des différentes formations en sciences médicales et paramédicales.

Ce regroupement permet, au travers de ses 4 écoles (Médecine, Maïeutique, Sciences de la Réadaptation et Sciences Infirmières) :

- De favoriser la mutualisation de certains enseignements pour faire se côtoyer pendant leurs études les différentes professions de santé afin de pouvoir créer une approche transversale de ces professions.
- De sensibiliser et d'organiser l'approche recherche pour ouvrir les structures de recherche à ces « nouvelles professions » qui intègrent l'université.
- D'apprendre à travailler ensemble pour mieux répondre aux objectifs de santé publique et à mieux définir le rôle de chacun en complémentarité.

La faculté a su également, au sein du secteur santé, organiser une offre de formation continue (UFMCS) pour l'ensemble des professionnels de santé.

Avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille (AP-HM), la faculté SMPM offre à ses étudiants la possibilité de pratiquer une médecine de pointe et ainsi accéder aux dernières avancées de la recherche biomédicale. Forte de ce partenariat, la faculté bénéficie pleinement de l'excellence française en matière de soins, de formation clinique et de la recherche scientifique.

La recherche est aussi un axe fort de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales avec ses 16 équipes de recherches labélisées dans les différents domaines tels que les maladies infectieuses, les neurosciences, la génétique, l'oncologie/immunologie, les sciences humaines et sociales, la santé publique, l'imagerie médicale ou encore l'anthropologie.

Doté d'infrastructures modernes, la faculté, en comptant notamment le Centre européen en imagerie médicale (Cerimed), a l'ambition de se placer parmi les meilleurs en France.

3) Présentation de l'Ecole des Sciences Infirmières

L'Ecole des Sciences Infirmières, dirigée par M. Sébastien Colson, infirmier puériculteur Maître de conférences, est issue de l'ancien Département Universitaire des Sciences Infirmières (DUSI) créé en 2012 et dirigé jusqu'octobre 2018 par le Pr Philippe Berbis, Vice-doyen aux professions paramédicales de la faculté.

Le Conseil d'Ecole, composé d'enseignants-chercheurs de rang A et de rang B, de représentants étudiants, d'un BIATSS et d'une personne extérieure, délibère et vote sur toutes les questions concernant les activités pédagogiques et le fonctionnement de l'Ecole. En particulier, le Conseil d'Ecole :

- Propose l'offre de formation de l'Ecole ;
- Propose les modalités de contrôle de connaissances des formations de l'Ecole ;
- Fait état des besoins financiers et humains nécessaires à son fonctionnement, qui sont transmises au Conseil de la Faculté ;
- Répartit les crédits qui lui sont alloués.

Entrent dans le champ de compétence de l'Ecole des Sciences Infirmières :

- La gestion, l'application et l'évaluation de la **convention de partenariat relative au diplôme d'Etat d'infirmier grade Licence, signée entre Aix-Marseille Université (AMU), le Groupement de Coopération Sanitaire d'Aix-Marseille (GCS) regroupant 16 Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et le Conseil Régional**, dans laquelle l'université met en œuvre un dispositif pédagogique adapté en concertation avec les IFSI, visant à des enseignements de qualité pour l'ensemble des instituts, réalisés par des enseignants-chercheurs, garantissant l'égalité des étudiants devant la validation. L'évaluation des enseignements inhérents aux UE coordonnées par l'université fait l'objet d'un dispositif mis en place par la commission pédagogique de ce dispositif, placée sous la Présidence d'AMU. Dans

le cadre de cette convention, des commissions pédagogiques regroupant l'ensemble des partenaires sont réunies régulièrement (3 à 4 fois par an).

- La gestion, l'application et l'évaluation de la **convention de partenariat relative au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste grade Master, signée entre Aix-Marseille Université (AMU), l'Institut de formation des infirmiers anesthésistes de l'AP-HM et le Conseil Régional**
- **Le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée**, dont l'accréditation a été délivrée en octobre 2018 pour 3 mentions et en mai 2020 pour une 4^{ème} mention.

4) Présentation du Département des Masters

La Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales propose cinq Masters dans son accréditation 2018-2022 :

- Biologie-Santé
- Humanités Médicales
- Neurosciences
- Santé
- Santé Publique

Un Département des Masters, sous la direction du Pr Pascal Adalian, a été mis en place sur la faculté, permet de coordonner ces Masters, afin, notamment, de proposer un accompagnement administratif commun, coordonner les Modalités de Contrôle de Connaissances et harmoniser le déroulement des examens.

II – STATUT DE LA STRUCTURE PROPOSANT L'EXPÉRIMENTATION

Dans le cadre d'Aix-Marseille Université, dont elle est une composante, l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences Médicales et Paramédicales de Marseille porte le nom de Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales.

La Faculté est partie constituante du Centre Hospitalier et Universitaire en application de la convention conclue dans les conditions définies au 5^{ème} alinéa de l'article 32 de la Loi du 26 janvier 1984, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 30 décembre 1958 maintenues en vigueur par l'article 68 de la Loi.

En conséquence, la structure et le fonctionnement de la Faculté sont régis par les statuts disponibles sur le site de la Faculté sur le lien suivant : https://smpm.univ-amu.fr/sites/smpm.univ-amu.fr/files/ressources_docs/statuts-ufr-smpm.pdf

L'organisation de la Faculté dépend :

- Du Conseil de Faculté,
- Du Directeur qui porte le titre de Doyen, Pr Georges LEONETTI
- Du ou des Vice-Doyens,

- Des Assesseurs et des chargés de mission,
- Du Conseil Scientifique,
- Du Comité des Etudes,
- Des Commissions spécialisées,
- Des Conseils d'Ecole,
- Des Directeurs d'Ecole,
- De l'Assemblée des Professeurs et assimilés, des Maîtres de Conférences des Universités et assimilés.

III – CONTEXTE DE LA DEMANDE / PROJET PÉDAGOGIQUE

Aix-Marseille Université est reconnue pour être une université pionnière dans le contexte de l'universitarisation des professions paramédicales, depuis la mise en place du référentiel de formation d'infirmier diplômé d'État en 2009.

Aix-Marseille Université a été la première université française à proposer un Master de Sciences Cliniques Infirmières de 2009 à 2018, préfigurant les parcours de l'actuel diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée. Elle a d'ailleurs été l'une des deux premières universités à être accréditée à délivrer ce diplôme en 2018. L'université délivre également une formation particulièrement investie par les professionnels de santé paramédicaux : le Master Santé. Ce Master dispose de deux parcours-types : cadre et formateur dans le secteur sanitaire, social et médico-social ; coordinateur de parcours complexes de soins. L'Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS) du Groupement de Coopération Sanitaire du Pays d'Aix (GCSPA) conventionne avec l'Université sur ce Master afin que le diplôme national de Master Santé soit délivré aux diplômés d'Etat cadre de santé de leur institut.

Le CHU organise actuellement les formations paramédicales, et plus particulièrement celles en sciences infirmières : Diplôme d'Etat d'infirmier, d'infirmier anesthésiste, d'infirmier de bloc opératoire, d'infirmière puéricultrice, ainsi que le diplôme d'Etat de cadre de santé. Le CHU et l'Université sont liés par une convention concernant les formations universitarisés depuis 2009 (infirmier et infirmier anesthésiste). Pour les autres, les travaux de réingénierie débutés en 2008 n'ont malheureusement pas abouti pour les faire évoluer sur des programmes de formation plus modernes. Cependant, une base de travail relativement conséquente existe, sur laquelle il est possible de baser l'expérimentation en question.

Etat des lieux des formations concernées par l'expérimentation

1) Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste (IADE)

La formation des infirmiers anesthésistes a été révisée en 2012, suite aux travaux de réingénierie. Un grade Master est conféré en complément du Diplôme d'Etat, à la condition que l'institut de formation ait signé une convention avec le Conseil Régional concerné et une université support de santé.

Les référentiels de compétences et d'activités ont été publiés en même temps que le référentiel de formation. Des compétences complémentaires relatives aux activités dans les transports sanitaires ont été ajoutées par l'arrêté du 17 janvier 2017.

- 910 heures d'enseignement théorique
- 2030 heures d'enseignement pratique et de stage
- 350 heures de travail personnel guidé

L'Institut de formation des infirmiers anesthésistes concerné par l'expérimentation est rattaché à l'AP-HM. Une convention est en cours avec le Conseil Régional, Aix-Marseille Université et l'ARS PACA. Le diplôme est délivré par la DRDJSCS dont le siège est à Marseille.

2) Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire (IBODE)

Plusieurs réformes ont été réalisées concernant le métier d'IBODE ces dernières années : l'intégration d'actes exclusifs et réservés, la possibilité d'accès à la VAE, et plus récemment, la possibilité d'accéder à la formation en poursuite de cursus du diplôme d'Etat d'infirmier.

Les référentiels de compétences, d'activités et de formation, travaillés dans le cadre des travaux de réingénierie depuis 2008, n'ont pas été publiés. Le programme de formation en vigueur comprend :

- 919 heures d'enseignement théorique
- 1316 heures d'enseignement pratique et de stage
- 30 heures de temps de formation autogéré
- 30 heures de suivi pédagogique

Dans le cadre de cette expérimentation, Aix-Marseille Université prendra appui sur les référentiels d'activités et de compétences validés par les groupes de travail de réingénierie, afin de garantir les compétences et la professionnalisation des étudiants entrant dans l'expérimentation.

L'Institut de formation des infirmiers de bloc opératoire concerné par l'expérimentation est rattaché à l'AP-HM. La formation est réalisée sur 18 mois selon les modalités du programme de formation en vigueur. Le diplôme est délivré par la DRDJSCS dont le siège est à Marseille.

3) Diplôme d'Etat de Puéricultrice (IPDE)

Malgré des travaux de réingénierie en cours depuis 2008, la formation actuelle des infirmières puéricultrices repose sur le programme de formation de 1983. Les instituts de formation se sont efforcés d'adapter le contenu au regard de l'évolution des prises en charge et de la réglementation dans les différents secteurs d'activités des infirmières puéricultrices (hospitalier, Protection Maternelle et Infantile et Modes d'accueil).

Les référentiels de compétences, d'activités et de formation n'ont pas été publiés. Le programme de formation en vigueur comprend :

- 650 heures d'enseignement théorique et pratique
- 710 heures de temps de stage
- 140 heures de travaux dirigés et d'évaluation

Dans le cadre de cette expérimentation, Aix-Marseille Université prendra appui sur les référentiels d'activités et de compétences validés par les groupes de travail de réingénierie, afin de garantir les compétences et la professionnalisation des étudiants entrant dans l'expérimentation.

L'Institut de formation des infirmiers puériculteurs concerné par l'expérimentation est rattaché à l'AP-HM. La formation est réalisée sur 12 mois selon les modalités du programme de formation en vigueur. Le diplôme est délivré par la DRDJSCS dont le siège est à Marseille.

4) Diplôme d'Etat de cadre de santé (DE CDS)

Les travaux de réingénierie concernant le DE cadre de santé ont été menés entre 2011 et 2013, date à laquelle les référentiels d'activités et de compétences ont été validés par les groupes de travail. Ces référentiels distinguent le métier de cadre d'unités de soins et de cadre formateur, avec des compétences communes et des compétences distinctes.

Cependant, les référentiels de formation n'ont pas été élaborés dans le cadre de ces travaux de réingénierie. De ce fait, les instituts de formation des cadres de santé conventionnent quasi tous avec des universités pour qu'un diplôme ou un niveau universitaire soit délivré en complément du DE Cadre de santé. Ce dispositif a été mis en place à la suite de l'universitarisation de la formation infirmière pour laquelle un grade Licence est délivré au diplômés d'Etat post-2012. Il est apparu nécessaire d'attribuer un grade universitaire supérieur pour les cadres de santé d'unité de soins et formateur.

De plus en plus d'établissements hospitaliers accompagnent les projets professionnels des candidats à la formation de cadre de santé, en leur proposant d'être faisant-fonction de cadre de santé et un financement de préparation au concours pour être admis à l'IFCS. Cependant, un faisant-fonction doit passer de son statut d'infirmier dans une équipe à manager d'une équipe de soins, sans une assise théorique du management et de l'animation d'une équipe, et sans accompagnement pédagogiquement dans l'acquisition de ses compétences. L'expérience peut être enrichissante et confirmer le projet professionnel, mais parfois, cela peut créer des tensions et un inconfort pour le faisant-fonction et pour l'équipe qu'il doit accompagner. Il est donc important de prendre en considération cette spécificité dans l'expérimentation.

Le programme de formation en vigueur comprend :

- 24 à 26 semaines d'enseignement théorique
- 13 à 15 semaines de stage
- 2 semaines de travail personnel, de recherche et de documentation

Dans le cadre de cette expérimentation, Aix-Marseille Université prendra appui sur les référentiels d'activités et de compétences validés par les groupes de travail de réingénierie, afin de garantir les compétences et la professionnalisation des étudiants entrant dans l'expérimentation.

L'Institut de formation de cadre de santé concerné par l'expérimentation est rattaché à l'AP-HM. La formation est réalisée sur 10 mois selon les modalités du programme de formation en vigueur. Le diplôme est délivré par la DRDJSCS dont le siège est à Marseille.

5) Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée (DE IPA)

Aix-Marseille Université a été l'une des premières universités françaises à être accréditée pour délivrer le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée grade Master en 2018 pour 3 mentions et en 2020 pour la 4^{ème} mention :

- Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polyopathologies courantes en soins primaires
- Oncologie et hémato-oncologie

- Maladie rénale chronique, dialyse et transplantation rénale
- Psychiatrie et santé mentale

A ce jour, il s'agit du seul diplôme d'université en sciences infirmières.

Les référentiels d'activités et de compétences ont été publiés au Journal officiel par arrêté ministériel du 18 juillet 2018, puis réajustés par un arrêté modificatif du 12 août 2019.

La formation se déroule en alternance de l'activité professionnelle. Le programme mis en place par Aix-Marseille Université est conforme au cahier des charges publié dans l'arrêté ministériel et comprend :

- En 1^{ère} année : 11 semaines d'enseignement théorique de 40 heures et 8 semaines de stage
- En 2^{ème} année : 7 semaines d'enseignement théorique de 40 heures et 16 semaines de stage

A la fin de l'année universitaire 2019-2020, prolongée jusqu'en décembre 2020 en raison de la crise sanitaire COVID-19, Aix-Marseille Université aura diplômé 80 IPA sur ses deux premières promotions.

6) Master Santé

Le Master Santé a été mis en place dans le cadre de l'offre de formation 2018-2022 d'Aix-Marseille Université. Il dispose de 2 parcours-types, avec des déclinaisons par option :

- Parcours-type : Cadre et formateur dans le secteur sanitaire, médico-social et social
 - o Option : Cadre de santé IFCS, pour lequel la Faculté SMPM est en convention avec l'IFCS du GCSPA pour la double diplomation des étudiants cadres.
 - o Option : Cadre de proximité
 - o Option : Formateur en santé
- Parcours-type : Coordination de parcours complexes de soins

Ce Master dispose d'ores-et-déjà d'une structure de formation adaptée aux étudiants cadres de santé, en raison du partenariat mis en place avec l'IFCS GCSPA, mais aussi des deux options de parcours proposées aux étudiants (cadre de proximité et formateur en santé). Le programme de formation repose sur les référentiels d'activités et de compétences élaborés dans le cadre des travaux de réingénierie des cadres de santé, validé par le groupe de travail piloté par la DGOS en 2012-2013.

Des Unités d'Enseignement sont mutualisées avec le DE IPA proposé par AMU, plus particulièrement dans les champs disciplinaires et de la recherche.

	IADE	IBODE	IPDE	CDS
Forme du diplôme	Diplôme d'Etat grade Master	Diplôme d'Etat	Diplôme d'Etat	Diplôme d'Etat + Master
Date de l'arrêté de formation	2012	2001 (2015 : intégration des actes exclusifs)	1983	1995
Mode d'admission	2 ans d'exp. + concours	Concours direct	Concours direct	4 ans d'exp. + concours et VAP
Formation initiale / continue	FC	FI/FC	FI/FC	FC
VAE/VES	Non/Non	Oui/Non	Non/Non	Non/Non
Effectifs étudiants	32/an	45/an	60/an	70/an

Tableau 1 : Etat des lieux des diplômes d'Etat concernés par l'expérimentation

	DE IPA	Master Santé
Forme du diplôme	Diplôme d'Etat grade Master	Diplôme national
Date de l'arrêté de formation/ habilitation	2018-2019	2018-2022
Mode d'admission	Jury d'admission sur dossier	Commission d'admission sur dossier
Formation initiale / continue	FI/FC	FI/FC
VAE/VES	Oui/Oui	Oui/Oui
Effectifs d'étudiants	70/an	60 max en M1

Tableau 2 : Présentation des diplômes d'Université associés à l'expérimentation

Synthèse de cet état des lieux :

Premier constat : Les formations de spécialités infirmières, des infirmiers en pratique avancée et des cadres de santé disposent d'une base disciplinaire commune, notamment dans les enseignements suivants :

- Sciences infirmières et paramédicales
- Méthode de travail
- Langue vivante
- Formation et analyse des pratiques professionnelles
- Santé publique
- Recherche

Il est donc possible d'envisager la mutualisation de ces enseignements entre les différentes formations de 2^{ème} cycle en sciences infirmières, intégrant également les cadres de santé.

Second constat : Les cadres réglementaires des formations de spécialités infirmières, en pratique avancée et cadres de santé sont très hétérogènes en terme de durée de formation, de structuration des maquettes de formation et de niveau de diplomation universitaire. La mutualisation des enseignements précités n'est donc pas possible selon la réglementation en vigueur, ce qui ne permet pas de répondre aux enjeux d'échanges entre des formations de 2^{ème} cycle au sein de la filière sciences infirmières.

Troisième constat : Du fait que les cadres réglementaires de ces formations n'ont pas tous évolué de la même façon, l'enseignement par et à la recherche est disparate, voire inexistant sur certains programmes de formation en vigueur. Il est donc nécessaire d'intégrer ces notions disciplinaires importantes dans la lignée de l'universitarisation des sciences infirmières et de la construction du cadre LMD.

But de l'expérimentation : Universitariser les formations de spécialités infirmières et cadres de santé sur la base du modèle mis en œuvre pour le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, et proposer une double diplomation de ces diplômes d'Etat avec le Master Santé.

Cette expérimentation prévoit :

- La mutualisation des enseignements entre toutes les formations de spécialités infirmières, en pratique avancée et cadres de santé, et le Master Santé
- Le renforcement des enseignements par et à la recherche
- La garantie de la professionnalisation des futurs diplômés par des stages pratiques sur un volume horaire équivalent ou supérieur à la réglementation actuelle
- L'acquisition par les étudiants de connaissances et de compétences dans des champs disciplinaires transversaux à ces différents métiers de la santé
- Le développement de la capacité des futurs professionnels à travailler au sein d'équipes pluridisciplinaires
- L'harmonisation des durées de formation pour l'ensemble des formations de spécialités infirmières, en pratique avancée et cadre de santé
- La possibilité pour tous les futurs diplômés de cette expérimentation d'accéder au doctorat.

Le projet pédagogique concernant cette expérimentation repose sur :

- Un parcours de formation dont l'étudiant est acteur, avec le soutien de ses tuteurs pédagogiques
- Un enseignement théorique et pratique hospitalo-universitaire
- Un accompagnement personnalisé du projet professionnel de l'étudiant
- La qualification et la complémentarité des compétences et des expertises de l'équipe pédagogique
- Des partenariats avec les institutions de santé (Conseil Régional, ARS, établissements de soins...)
- Un dispositif d'accompagnement à la réussite de l'étudiant
- Un dispositif d'amélioration de la qualité de la formation
- La valorisation des travaux des étudiants

IV – MÉTHODE DE TRAVAIL

Face à ce contexte, et pour répondre au but de l'expérimentation, plusieurs comités et groupes de travail ont été mis en place :

Comité de pilotage de l'expérimentation

- M. Sébastien COLSON, Directeur de l'Ecole des Sciences Infirmières, Responsable du Master Santé, Faculté SMPM, Aix-Marseille Université
- Pr Philippe BERBIS, Vice-Doyen aux professions paramédicales, Faculté SMPM, Aix-Marseille Université
- Mme Sandrine RODRIGUES, chargée de mission universitarisation à l'Ecole des Sciences Infirmières, Faculté SMPM, Aix-Marseille Université
- Mme Nicole VINCENT, coordinatrice des instituts de formation des Hôpitaux Universitaires de Marseille (AP-HM)

Comité directeur de l'expérimentation

- Pr Georges LEONETTI, Doyen, Faculté SMPM, Aix-Marseille Université
- M. Pierre PINZELLI, Secrétaire général, Hôpitaux Universitaires de Marseille (AP-HM)
- Mme Déborah ROCCHICCIOLI, responsable administrative, Faculté SMPM, Aix-Marseille Université

Groupes de travail de l'expérimentation

Chaque groupe de production était animé par :

- M. Sébastien COLSON, Directeur de l'Ecole des Sciences Infirmières, Responsable du Master Santé, Faculté SMPM, Aix-Marseille Université
- Mme Sandrine RODRIGUES, chargée de mission universitarisation à l'Ecole des Sciences Infirmières, Faculté SMPM, Aix-Marseille Université

Ont également participé :

- Mme Nicole VINCENT, coordinatrice des instituts de formation des Hôpitaux Universitaires de Marseille (AP-HM)
- Mme Sylvie ADRAGNA, directrice des soins, instituts de formation des Hôpitaux Universitaires de Marseille (AP-HM)

Groupe de production IADE :

- M. Christophe CAPPELLI, infirmier anesthésiste, cadre supérieur de santé, responsable de filière IADE, Hôpitaux Universitaires de Marseille (AP-HM)
- Mme Françoise DEUS, infirmière anesthésiste, cadre de santé, Hôpitaux Universitaires de Marseille (AP-HM)
- M. Frédéric NAVAS, infirmier anesthésiste, cadre de santé, Hôpitaux Universitaires de Marseille (AP-HM)
- Mme Jennifer MARCENGO, infirmière anesthésiste, cadre de santé, Hôpitaux Universitaires de Marseille (AP-HM)
- Mme Christine ARNAUD, secrétaire administrative, Hôpitaux Universitaires de Marseille (AP-HM)

Groupe de production IBODE :

- Mme Pierrette SOULANS, infirmière de bloc opératoire, cadre de santé, responsable de filière, Hôpitaux Universitaires de Marseille (AP-HM)
- Mme Josette CONSTANTINI, infirmière de bloc opératoire, cadre de santé, Hôpitaux Universitaires de Marseille (AP-HM)
- Mme Martine GEORGETON, infirmière de bloc opératoire, cadre de santé, Hôpitaux Universitaires de Marseille (AP-HM)

- Mme Stéphanie LABOUTIERE, infirmière de bloc opératoire, cadre de santé, Hôpitaux Universitaires de Marseille (AP-HM)
- Mme Magali VAILHE, infirmière de bloc opératoire, cadre de santé, Hôpitaux Universitaires de Marseille (AP-HM)
- Mme Claude MOUHAT, secrétaire administrative, Hôpitaux Universitaires de Marseille (AP-HM)

Groupe de production IPDE :

- M. Philippe HERNANDEZ, infirmier puériculteur, cadre supérieur de santé, responsable de filière, Hôpitaux Universitaires de Marseille (AP-HM)
- Mme Aline AMRAM, infirmière puéricultrice, cadre de santé, Hôpitaux Universitaires de Marseille (AP-HM)
- Mme Martine BONICI, infirmière puéricultrice, cadre de santé, Hôpitaux Universitaires de Marseille (AP-HM)
- Mme Marylène CARLINI, infirmière puéricultrice, cadre de santé, Hôpitaux Universitaires de Marseille (AP-HM)
- Mme Nicole MACERA, infirmière puéricultrice, cadre de santé, Hôpitaux Universitaires de Marseille (AP-HM)

Groupe de production DE CDS :

- Mme Simone BOEHM, infirmière anesthésiste, cadre supérieure de santé, responsable de filière, Hôpitaux Universitaires de Marseille (AP-HM)
- Mme Jeannine BELL, infirmière, cadre supérieure de santé, Hôpitaux Universitaires de Marseille (AP-HM)
- Mme Maryse OLIVESI, infirmière, cadre supérieure de santé, Hôpitaux Universitaires de Marseille (AP-HM)
- Mme Armine BEDROSSIAN, infirmière, cadre supérieure de santé, Hôpitaux Universitaires de Marseille (AP-HM)

Les réunions préparatoires au dépôt du dossier de proposition d'expérimentation se sont déroulées selon le calendrier suivant :

31/01/2020	Réunion du comité de pilotage AMU – AP-HM
28/02/2020	Réunion du comité de pilotage avec l'ensemble des responsables de formation de spécialités et cadres de l'AP-HM
06 au 09/04/2020	1 ^{ère} réunion de production avec chaque institut
27 au 30/04/2020	2 ^{ème} réunion de production avec chaque institut
18, 19 et 28/05/2020	3 ^{ème} réunion de production avec chaque institut
12/06/2020	Point d'étape des travaux avec Doyen, Vice-Doyen et Responsable administrative SMPM
10/07/2020	1 ^{ère} réunion technique en présence de Monsieur Le Bouler
08/09/2020	Réunion de cadrage avec les directions SMPM et AP-HM
09/10/2020	2 ^{ème} réunion technique en présence de Monsieur Le Bouler
29/10/2020	Information transmise à la Directrice emploi, formation et information des métiers du Conseil Régional Ma Région Sud (Mme Françoise MASSARO)
03/11/2020	Information transmise au Conseiller technique et pédagogique de l'ARS PACA (M. Alain LOSCHI)

Tableau 3 : Synthèse du calendrier des travaux en lien avec l'expérimentation proposée

Ce dossier a été soumis à l'avis du :

- Conseil d'Ecole des Sciences Infirmières SMPM en date du 5 novembre 2020 (avis favorable)
- Comité des études de la Faculté SMPM en date du 9 novembre 2020
- Conseil de Faculté SMPM en date du 12 novembre 2020

Il sera soumis à l'avis de la CFVU et du Conseil d'Administration d'Aix-Marseille Université en décembre 2020.

Un programme de travail en vue de la mise en place de l'expérimentation est prévu à partir de janvier 2021, le calendrier ayant été réajusté en raison de la mobilisation des équipes pédagogiques des instituts de formation de spécialités infirmières et cadres de santé dans la gestion de la crise sanitaire COVID-19.

Afin de guider l'élaboration de la proposition d'expérimentation, le comité de pilotage s'est appuyé sur les textes réglementaires de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, unique formation complètement universitaire dans le champ des sciences infirmières en France.

V – PROPOSITION D'EXPERIMENTATION

Principes généraux de l'expérimentation

L'expérimentation proposée repose sur les trois principes suivants :

- 1) Renforcement des échanges entre les formations de santé
- 2) Mise en place d'enseignements communs
- 3) Accès à la formation par et à la recherche

Double diplomation : Diplôme d'Etat et Master Santé

Afin de respecter la réglementation en lien avec le périmètre de l'expérimentation, il est prévu une double diplomation entre le Diplôme d'Etat choisi par l'étudiant parmi les spécialités infirmières, infirmier en pratique avancée ou cadre de santé, et le Master Santé. Cette solution permet à toutes les spécialités d'être sur le même niveau de diplôme et de permettre la mutualisation de près de la moitié des enseignements théoriques entre toutes les formations.

Garantie du respect de l'identité de chaque profession en fonction de l'orientation de l'étudiant

L'identité professionnelle de chaque spécialité infirmière, de chaque mention d'infirmier en pratique avancée et des cadres de santé est garantie par l'utilisation des référentiels d'activités et de compétences publiés par arrêté ministériel et, le cas échéant, pour les formations dont les travaux de réingénierie n'ont pas été finalisés, des référentiels d'activités et de compétences élaborés et validés par les groupes de travail pilotés par la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS). Les titres principaux des référentiels de compétences sont rappelés dans le tableau ci-dessous :

IADE	<ol style="list-style-type: none">1- Anticiper et mettre en place une organisation du site d'anesthésie en fonction du patient, du type d'intervention et du type d'anesthésie2- Analyser la situation, anticiper les risques associés en fonction du type d'anesthésie, des caractéristiques du patient et de l'intervention et ajuster la prise en charge anesthésique3- Mettre en œuvre et adapter la procédure d'anesthésie en fonction du patient et du déroulement de l'intervention4- Assurer et analyser la qualité et la sécurité en anesthésie réanimation5- Analyser le comportement du patient et assurer un accompagnement et une information adaptée à la situation d'anesthésie6- Coordonner ses actions avec les intervenants et former des professionnels dans le cadre de l'anesthésie-réanimation, de l'urgence intra et extrahospitalière et de la prise en charge de la douleur7- Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques dans les domaines de l'anesthésie, la réanimation, l'urgence et l'analgésie
IBODE	<ol style="list-style-type: none">1- Concevoir et mettre en œuvre des modes de prise en charge des personnes adaptés aux situations rencontrées au bloc opératoire et secteurs associés

	<ul style="list-style-type: none"> 2- Conduire une démarche qualité et de prévention des risques 3- Gérer le risque infectieux dans les secteurs interventionnels et service de stérilisation 4- Organiser et coordonner les activités de soins liées au processus péri-opératoire 5- Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post-opératoire immédiat. 6- Mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale 7- Former et informer les professionnels et les personnels en formation 8- Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques 9- Evaluer et améliorer les pratiques professionnelle
IPDE	<ul style="list-style-type: none"> 1- Evaluer l'état de santé et le développement des enfants 2- Concevoir, conduire et coordonner un projet de soins et d'éducation adapté à l'enfant 3- Mettre en œuvre des soins adaptés aux enfants présentant des altérations de santé 4- Accompagner et soutenir les familles dans le processus de parentalité 5- Concevoir et mettre en œuvre des activités de promotion de la santé de l'enfant 6- Concevoir et mettre en œuvre des activités de protection de l'enfance 7- Organiser et coordonner les soins et les activités d'éveil et de développement pour des enfants 8- Gérer les ressources d'un service ou d'un établissement d'accueil d'enfants 9- Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques 10- Former et informer les professionnels et les personnels en formation 11- Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles
DE CDS	<p><i>Cadre de santé responsable de secteurs d'activités de soins :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 1- Prévoir les activités et les moyens nécessaires pour un secteur d'activités de soin 2- Organiser et coordonner les activités du secteur d'activités de soin 3- Manager des équipes pluri professionnelles dans un secteur d'activités de soin 4- Manager les compétences individuelles et collectives d'une équipe pluri professionnelle 5- Contrôler et évaluer les activités 6- Conduire une démarche qualité et de gestion des risques 7- Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche 8- Communiquer, transmettre les informations et rendre compte <p><i>Cadre de santé formateur de professionnels de santé :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 1- Concevoir et organiser un dispositif de formation dans le domaine de la santé et des soins

	<ul style="list-style-type: none"> 2- Organiser et coordonner les parcours de formation en alternance dans le domaine de la santé et des soins 3- Concevoir et animer des actions de formation initiale et continue dans le domaine de la santé et des soins 4- Accompagner les personnes dans leur parcours de formation dans le domaine de la santé et des soins 5- Evaluer les connaissances et les compétences des personnes en formation dans le domaine de la santé et des soins 6- Evaluer la qualité des prestations et s'inscrire dans une démarche qualité 7- Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche 8- Communiquer, transmettre les informations et rendre compte
DE IPA	<ul style="list-style-type: none"> 1- Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées 2- Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé 3- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique 4- Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés 5- Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles en exerçant un leadership clinique 6- Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques

Tableau 4 : Référentiels de compétences des diplômes d'Etat de l'expérimentation

La comparaison de ces référentiels permet d'identifier les compétences qui peuvent être communes entre les différentes spécialités infirmières, l'infirmier en pratique avancée et les cadres de santé, mais aussi les compétences spécifiques cœur de métier de chacun. De ce fait, il a été possible de classer les enseignements pouvant être mutualisés et ceux qui seraient spécifiques à chaque diplôme d'Etat.

Maquette de formation

La maquette de formation a été élaborée à partir de celle du cahier des charges de formation du DE IPA. Ceci a permis d'harmoniser les attendus pour chaque diplôme d'Etat sur le deuxième cycle universitaire.

De ce fait, l'organisation de toutes les formations se déroule sur 4 semestres de 30 ECTS chacun, pour un total de 120 ECTS.

Le Master Santé sert de base pour l'harmonisation de tous les enseignements disciplinaires et techniques communs à toutes les formations. Ces unités d'enseignement permettent de valider les unités d'enseignement disciplinaires de chaque diplôme d'Etat.

Les unités d'enseignement cœur de métier spécifiques à chaque diplôme d'Etat permettront de valider des unités d'enseignement optionnelles pour l'acquisition du Master Santé.

Les cahiers des charges des UE mutualisées et des UE spécifiques pour chaque diplôme d'Etat sont disponibles en annexes I, II, III, IV et V du dossier d'expérimentation.

L'organisation de la formation privilégiera la formation en alternance entre les semaines d'enseignement et l'activité professionnelle, sauf pour les infirmiers anesthésistes pour garantir un volume horaire au moins équivalent de stage par rapport au référentiel de formation actuel.

M1	M2
<p>Semestre 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sciences Infirmières (6 ECTS) • UE spécifique(s) (+/- stage) (15 ECTS) • Responsabilités, éthique, législation, déontologie (3 ECTS) • Méthodes de travail (3 ECTS) • Langue vivante (3 ECTS) <p>Semestre 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • UE spécifique(s) (9 ECTS) • Santé Publique (3 ECTS) • Formation et analyse des pratiques professionnelles (6 ECTS) • Recherche (6 ECTS) • Stage spécifique (6 ECTS) 	<p>Semestre 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recherche (3 ECTS) • Langue vivante (3 ECTS) • UE spécifique(s) (+/- stage) (24 ECTS) <p>Semestre 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stage spécifique (24 ECTS) • Mémoire (6 ECTS)

Tableau 5 : Maquette prévisionnelle de l'expérimentation

➤ **Avantage à long terme :**

La transversalité des enseignements pourrait permettre à un infirmier titulaire d'un des diplômes d'Etat de l'expérimentation d'évoluer vers une autre formation de l'expérimentation sans avoir à valider l'ensemble des unités d'enseignement. Les UE transversales étant acquises, seules les UE spécifiques et les stages seraient à réaliser, ce qui permettra un allègement des cursus de formation lors d'une évolution de carrière.

➤ **Justification de l'allongement de la durée de formation :**

Deux diplômes d'Etat vont être impactés par un allongement de la durée de formation : le DE de Cadre de Santé et le DE Infirmière Puéricultrice.

Concernant les cadres de santé :

Le fait de passer la formation sur 2 ans permettra à un faisant-fonction cadre de santé de bénéficier d'un apport théorique adapté pendant qu'il exerce ses nouvelles fonctions sur le terrain professionnel, avec une alternance enseignement universitaire/activités professionnelles équilibrée. L'expérience acquise pendant la formation, tout en intégrant les connaissances théoriques et pratiques de son métier, devrait permettre une meilleure acquisition des compétences pendant la formation et une adaptation à l'emploi plus efficace à la sortie de la diplomation.

Du fait du changement des modalités d'admission sur dossier via e-candidat et de la suppression du concours d'entrée, le temps et le financement de la préparation au concours seront réinvestis dans l'organisation de la première année de formation prévue dans le cadre de cette expérimentation.

L'expérimentation prévoit également la possibilité d'accéder au diplôme d'Etat et au Master Santé par les dispositifs de VAE et de VES (Cf. paragraphe ci-dessous), permettant à des personnes ayant exercé des fonctions d'encadrement ou de formateur de faire reconnaître cette expérience pour valider tout ou partie des deux diplômes.

Concernant les infirmières puéricultrices :

L'organisation du programme de formation de 1983 ne correspond plus aux structures réglementaires de formation : d'une part, il faut en revoir le contenu au regard des nouveaux besoins en santé de l'enfant et de la famille en France, d'autre part, les semaines étaient basées sur une ancienne réglementation du travail et des formations qui n'est plus en vigueur. Les travaux de réingénierie du diplôme d'Etat menés par la DGOS avec la participation de la DGEIP se basaient sur l'organisation de la formation sur 4 semestres pour une acquisition totale de 120 ECTS par l'étudiant, ce que nous avons repris dans le cadre de cette expérimentation.

L'idée de cette expérimentation est de considérer toutes les formations de spécialités infirmières dans une construction universitaire sur une base commune et plus large, du fait de la double diplomation de niveau Master. Ceci permet de garantir une formation d'une qualité incomparable à ce qui existe actuellement en France. Le nombre d'heures de formation a été augmenté pour intégrer les enseignements de méthode de travail, de langue vivante et de recherche, nécessaire à ce jour pour la validation des compétences. Il a permis d'intégrer également des nouvelles connaissances théoriques indispensables à l'exercice d'infirmière puéricultrice dans tous les secteurs d'activités où elle exerce : hospitalier, Protection Maternelle et Infantile, Etablissements d'accueil de jeunes enfants, activité ambulatoire. Ont été intégrés dans la proposition de référentiel de formation, les priorités fixées par le gouvernement dans le cadre de la stratégie nationale de la protection de l'enfance et dans les conclusions rendues de la commission des 1000 premiers jours de vie.

Enfin, l'expérimentation ouvre la possibilité à des infirmières ayant une expérience professionnelle en santé de l'enfant de valider tout ou partie des compétences du diplôme, ce qui devrait permettre de ne pas peser davantage sur les financements des employeurs.

Stages

Durant leur formation, les étudiants accomplissent au minimum deux stages dans des terrains de stage accrédités et adaptés aux compétences à développer :

- un stage d'une durée minimum de deux mois au cours du deuxième semestre de formation ;
- un stage d'une durée minimum de quatre mois, au cours du quatrième semestre de formation, dont les objectifs sont en lien direct avec la mention suivie.

Un stage de 4 semaines minimum peut être ajouté en semestre 1 et en semestre 3 en fonction du diplôme d'Etat dans lequel l'étudiant s'inscrit, qui prélève 3 ECTS aux UE d'enseignement spécifiques du semestre.

Les étudiants réalisent ces stages dans des terrains de stage en lien avec leur projet professionnel. Une part du stage de semestre 4 pourrait être programmé en stage de pré-professionnalisation ou

d'adaptation à l'emploi chez l'employeur ou le futur employeur, permettant le recrutement d'un professionnel déjà formé et prêt à prendre son poste dès la diplomation obtenue.

Un carnet de stage identifie les objectifs transversaux et spécifiques du stage. Il permet le suivi de la progression de l'étudiant et son évaluation. Celle-ci porte notamment sur des activités adaptées aux compétences transversales et spécifiques à acquérir.

Les terrains de stage dans lesquels sont affectés les étudiants sont agréés par le Doyen de la Faculté SMPM, sur proposition des responsables de formation. Ces terrains peuvent être le lieu d'activité professionnelle de l'étudiant pour une part de stage prévue en 1^{ère} année, notamment s'il exerce en qualité de faisant-fonction du diplôme concerné. Dans ce cas, une seconde part de stage de 1^{ère} année devra être prévue sur un terrain de stage en dehors de son activité habituelle.

Les stages font l'objet d'une convention entre le directeur de la composante et le responsable du terrain de stage. Cette convention précise les modalités d'organisation, d'encadrement et de déroulement des stages.

Les jurys chargés de la validation des stages sont désignés par le président de l'université. La validation de chaque stage est basée sur le rapport de stage de l'étudiant et l'évaluation du maître de stage et/ou du ou des tuteurs de stage.

Mémoire

Au cours du quatrième semestre, les étudiants soutiennent un mémoire sous la responsabilité d'un directeur de mémoire, désigné par la Faculté SMPM, sur proposition de l'équipe pédagogique. Le sujet du mémoire est validé par l'équipe pédagogique. En fonction de leur projet professionnel, ce mémoire est soit un mémoire bibliographique fondé sur une analyse critique de la littérature, soit une analyse de pratiques professionnelles, soit un mémoire consistant en une analyse critique, s'appuyant sur l'expérience clinique et s'inscrivant dans un champ théorique déterminé, soit un mémoire de recherche. Dans ce dernier cas, le directeur du mémoire est un enseignant-chercheur ou un chercheur.

Le mémoire donne lieu à une soutenance publique devant un jury comprenant au moins un enseignant infirmier, un personnel sous statut enseignant et hospitalier et le directeur de mémoire. Les membres du jury sont désignés par le président de l'université sur proposition de la composante après avis de l'équipe pédagogique. Le jury comprend au moins trois membres dont l'un est extérieur à la structure de formation. Le jury est présidé par un enseignant chercheur.

Modalités de contrôle de connaissances

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées par Aix-Marseille Université, notamment en ce qui concerne l'acquisition, la compensation et la capitalisation des unités d'enseignement, la validation de semestre ou d'année. Ces modalités permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des connaissances et compétences constitutives des diplômes.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier qui, dans la mesure du possible doit être privilégié, soit par un examen terminal, soit par les deux modes de contrôle combinés. Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Dans le respect du délai fixé à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, l'Université publie l'indication du nombre des épreuves, de leur nature, de leur durée, de leur coefficient ainsi que la répartition éventuelle entre le contrôle continu et le contrôle terminal et la place respective des épreuves écrites et/ou orales et pratiques. Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys d'examen.

Modalités d'obtention des diplômes

La validation des 2 diplômes ne sera possible que si l'étudiant a validé l'ensemble des enseignements, des stages et soutenu avec succès le mémoire de fin de formation.

Dans le cadre de cette expérimentation, il nous semble souhaitable de suivre le modèle de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée et de l'uniformiser sur l'ensemble des formations concernées par l'expérimentation, en proposant une accréditation exceptionnelle de délivrer ces diplômes d'Etat concernés par Aix-Marseille Université. Le Master Santé sera également délivré par l'université lors de la double diplomation.

Obtention du diplôme par validation des acquis de l'expérience ou d'études supérieures

Les diplômes d'Etat de l'expérimentation, accompagnés du Master Santé, peuvent être obtenus par la voie de la validation des acquis de l'expérience ou d'études supérieures dans les conditions prévues à la section 3 du chapitre III du titre 1er du livre VI du présent code.

Cette disposition n'est valable que dans l'Université qui porte ce projet d'expérimentation.

VI – NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNÉE ET MODALITÉS D'ADMISSION

Capacité maximale d'accueil

La capacité maximale d'accueil relative aux formations entrant dans l'expérimentation sera de 300 étudiants, répartie comme suit :

- Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste : 35 étudiants par promotion
- Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire : 45 étudiants par promotion
- Diplôme d'Etat d'infirmière puéricultrice : 60 étudiants par promotion
- Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée : 70 étudiants par promotion (pouvant évoluer en fonction de la mise en place de nouvelles mentions)
- Diplôme d'Etat de cadre de santé : 90 étudiants par promotion

Conditions d'admission

L'expérimentation prévoit de suivre la réglementation en vigueur relative à l'accès à la formation de chaque diplôme d'Etat (Cf. Tableau ci-dessous).

L'admission à l'un des diplômes d'Etat entrant dans l'expérimentation vaut admission au Master 1 Santé d'Aix-Marseille Université.

Formation	Formation initiale (FI) / Formation professionnelle continue (FPC)	Conditions d'admission
IADE	FPC	Etre titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier ou titre équivalent Avoir exercé pendant au moins 2 ans à temps plein en qualité d'infirmier pour l'accès à la formation
IBODE	FI FPC	Etre titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier ou titre équivalent
IPDE	FI FPC	Etre titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier ou titre équivalent
DE CDS	FPC	Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre leur permettant d'exercer la profession d'audioprothésiste, de diététicien, d'ergothérapeute, d'infirmier, d'infirmier de secteur psychiatrique, de manipulateur d'électroradiologie médicale, de masseur-kinésithérapeute, d'opticien-lunetier, d'orthophoniste, d'orthoptiste, de pédicure-podologue, de préparateur en pharmacie, de psychomotricien ou de technicien de laboratoire d'analyses de biologie médicale Avoir exercé pendant au moins 4 ans à temps plein dans l'une des professions citées précédemment avant d'accéder à la formation
DE IPA	FI FPC	Etre titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier ou titre équivalent Les candidats titulaires d'un diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique, peuvent uniquement être admis dans la mention Psychiatrie et santé mentale

Tableau 6 : Synthèse des conditions d'admission des diplômes d'Etat de l'expérimentation

Modalités d'admission et d'inscription

Les candidats déposent un dossier sur la plateforme e-Candidat d'Aix-Marseille Université, en précisant le diplôme d'Etat de l'expérimentation qu'ils souhaitent suivre.

La procédure, le calendrier, la composition du jury d'admission sont fixés par Aix-Marseille Université.

L'admission d'un candidat dans l'une des formations conduisant au diplôme d'Etat de cette expérimentation vaut admission d'office dans le Master Santé.

A l'issue de la procédure d'admission, Aix-Marseille Université publie la liste des candidats autorisés à s'inscrire dans la formation conduisant à l'un des diplômes d'Etat de l'expérimentation.

Les étudiants admis s'inscrivent au début de chaque année universitaire.

Les étudiants admis en formation initiale s'acquittent des droits de scolarité dont le montant est fixé par un arrêté des ministres en charge du budget et de l'enseignement supérieur.

N.B. : Actuellement, les formations entrant dans le champ de l'expérimentation peuvent faire l'objet d'un contrat d'apprentissage organisé par les instituts de formation AP-HM. Ce dispositif sera également favorisé dans le cadre de l'expérimentation.

VII – FAISABILITÉ DU PROJET D'EXPÉRIMENTATION

1) Planification de la mise en œuvre de l'expérimentation

Après validation du projet d'expérimentation, il est prévu l'installer de façon progressive, en 2 étapes :

- *1^{ère} étape 2021-2022 : mise en place de la 1^{ère} année universitaire des diplômés entrant dans l'expérimentation et convention de partenariat AMU – AP-HM*

Les étudiants IADE et IBODE entrés dans la formation à la rentrée 2020-2021 pourront terminer leur cursus tel que prévu au moment de leur entrée dans la formation.

Une sortie de diplôme selon les conditions actuellement en vigueur sera réalisée pour les IPDE et les CDS en juin 2022, afin de ne pas créer une année blanche de sortie pour ces deux diplômés.

Cette année universitaire pourra permettre d'amorcer la collaboration entre les cadres formateurs et le milieu universitaire, notamment sur les unités d'enseignement communes et spécifiques de ces diplômés concernés. Une convention de partenariat pourra officialiser cette collaboration, qui précisera le rôle de chaque institut et de l'université dans cette première année de mise en place de l'expérimentation.

- *2^{ème} étape 2022-2023 : mise en place de la 2^{ème} année universitaire de l'expérimentation et intégration organique des 4 instituts de formation d'infirmiers spécialisés et cadres de santé à AMU*

Lors de la mise en place de la 2^{ème} année universitaire, l'expérimentation devrait aboutir à l'intégration organique à l'université des quatre instituts de formation des infirmiers spécialisés et cadres de santé, avec la possibilité pour le personnel actuellement hospitalier de solliciter une mise à disposition de l'AP-HM vers AMU. Il s'agit d'un modèle éprouvé par AMU depuis de nombreuses années, suite à l'intégration organique de l'Ecole de Maïeutique de l'AP-HM à AMU.

2) Financiers

Les étudiants admis en formation initiale s'acquittent des droits de scolarité conformément à la réglementation en vigueur.

Le coût de la formation en formation continue sera déterminé selon les modalités en vigueur au sein de l'Université.

3) Humains

L'encadrement pédagogique pourra être assuré :

- Par des enseignants chercheurs statutaires (Professeurs des universités, maîtres de conférences) ou contractuels (MAST, ATER...)
- Par des enseignants mis à disposition de la fonction publique hospitalière vers l'université
- Par des enseignants contractuels (CDI LRU)

Un ratio d'un enseignant encadrant pour 20 étudiants est visé.

Concernant les enseignements, la part mutualisée est d'ores-et-déjà réalisée sur le DE IPA, les moyens humains en enseignant sont donc déjà mobilisés et existants. Il existe également une trame universitaire de la formation cadre de santé sur le Master Santé, qui n'engagera pas un surcoût lors de la mise en place de l'expérimentation. L'Université va également mobiliser les enseignants hospitalo-universitaires et universitaires sur les enseignements spécifiques de chaque diplôme d'Etat, en intégrant ces interventions dans la charge d'enseignement annuelle. Enfin, l'Université pourra faire appel à des enseignants vacataires quand les thématiques de cours le nécessiteront et que la ressource universitaire n'est pas suffisante.

4) Locaux :

Les étudiants seront accueillis dans les salles de cours des campus Timone et Nord de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales d'Aix-Marseille Université.

Ils pourront bénéficier des services universitaires d'Aix-Marseille Université tels que la bibliothèque universitaire, ainsi que les logements universitaires et la restauration universitaire par le CROUS.

VIII – DISPOSITIF D'AIDE À LA RÉUSSITE MIS EN PLACE PAR AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ (accompagnement des étudiants)

Les responsables de chaque diplôme d'Etat et parcours de Master informent les étudiants de leur disponibilité pour toute problématique se posant à eux durant leur formation. Des entretiens individuels en face-à-face ou téléphoniques sont réalisés en fonction de la situation à laquelle l'étudiant fait face.

Deux délégués de promotion sont désignés par les promotions de chaque parcours (1 titulaire et 1 suppléant). Leur mission est d'être le porte-parole de leur promotion pour des questions concernant l'ensemble du groupe. Ils organisent des groupes de discussion avec les autres étudiants pour élaborer la demande qui sera formulée aux responsables pédagogiques. Un courriel est ainsi adressé aux responsables pédagogiques, qui répondra dans les meilleurs délais au délégué de promotion, ce dernier transférant la réponse à ses collègues.

Un suivi pédagogique individuel de l'étudiant sera mis en place et assuré par un membre de l'équipe pédagogique. Il consistera à dresser un bilan du semestre écoulé et de définir des actions permettant de favoriser la réussite de l'étudiant sur la suite de son parcours.

IX – DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNANTS

Une évaluation de la satisfaction des enseignements par les étudiants est mise en œuvre pour chaque UE sur l'espace numérique de travail (ENT). La synthèse permet d'identifier les points forts et les axes d'amélioration à prendre en compte pour la suite de la formation ou pour l'année universitaire suivante.

Un conseil de perfectionnement se tient à la fin de chaque semestre. Il s'agit d'un lieu d'échanges et de préconisations réunissant tous les acteurs impliqués dans la formation et dont la finalité est :

- D'identifier les pistes potentielles d'amélioration de la qualité de la formation ;
- De favoriser l'adaptation des diplômes aux contextes d'insertion professionnelle des diplômés et aux enjeux de société ;
- De rendre lisible les compétences transversales et professionnelles auxquelles prépare des diplômes.

Participent à ce conseil de perfectionnement :

- Le directeur de l'Ecole des Sciences Infirmières de l'UFR
- Le directeur du Département des Masters de l'UFR
- Les responsables de diplôme
- Les responsables de chaque parcours de la formation
- Des représentants des professionnels répartis à part égal entre des diplômés d'Etat des professions concernées et des représentants des établissements de santé partenaires
- Les délégués étudiants de chaque promotion.

Un bilan de la formation est réalisé avec les étudiants, en promotion par diplôme et parcours, avec les responsables du parcours et le responsable de mention, à chaque fin de semestre. Des rencontres supplémentaires peuvent être organisées en fonction des besoins des étudiants.

X – AVIS DES INSTANCES

- Avis favorable du Conseil d'Ecole des Sciences Infirmières de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales **du 5 novembre 2020**
- Avis favorable du Comité des Etudes de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales **du 9 novembre 2020**
- Avis favorable du Conseil de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales **du 12 novembre 2020**
- Avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique **(séance prévue le 03 décembre 2020)**
- Avis du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université **(séance prévue le 15 décembre 2020)**

ANNEXE I : Cahier des charges prévisionnel des UE mutualisées des formations entrant dans le champ de l'expérimentation

SEMESTRE 1 : 15 ECTS d'UE mutualisées

UE SCIENCES INFIRMIÈRES ET PARAMÉDICALES (6 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- Comprendre les fondements de l'exercice infirmier spécialisé (IADE, IBODE, IPDE), en pratique avancée et cadre de santé, à travers l'apprentissage des concepts, modèles et théories en sciences infirmières,
- Approfondir l'épistémologie et les analyses critiques des sciences infirmières et paramédicales,
- Approfondir la relation thérapeutique.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- Maîtriser les définitions, rôles, missions, modalités de l'exercice infirmier spécialisé (IADE, IBODE, IPDE), en pratique avancée et/ou cadre de santé.
- Consolider les concepts mobilisés dans les sciences infirmières en lien avec ces pratiques.
- Maîtriser :
 - o Les modèles et théories en sciences infirmières,
 - o Les principes de l'épistémologie,
 - o Les principaux éléments de l'histoire des soins infirmiers.

UE RESPONSABILITÉ, ÉTHIQUE, LÉGISLATION, DÉONTOLOGIE (3 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- Faire connaître :
 - o Les règles de déontologie et les principes d'éthique liés à infirmier spécialisé (IADE, IBODE, IPDE), en pratique avancée et cadre de santé,
 - o Les principes juridiques de l'exercice professionnel infirmier spécialisé (IADE, IBODE, IPDE), en pratique avancée et cadre de santé, notamment lié au consentement aux soins et à l'interprofessionnalité ;
 - o Développer une approche éthique et réflexive dans les soins infirmiers infirmier spécialisé (IADE, IBODE, IPDE), en pratique avancée et cadre de santé.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- Sur le plan de la responsabilité, maîtriser les grands principes juridiques de l'exercice spécifique à son parcours (infirmier spécialisé (IADE, IBODE, IPDE), en pratique avancée et cadre de santé).
- Sur le plan de l'éthique, développer la réflexion éthique et l'analyse réflexive de tout acte ou prise en charge infirmière notamment en tant qu'infirmier spécialisé (IADE, IBODE, IPDE), en pratique avancée et cadre de santé (bienveillance, non malversation, autonomie, privation de liberté, justice etc.).

UE LANGUE VIVANTE (3 ECTS)

Cet enseignement est destiné à acquérir les connaissances en anglais médical permettant d'appréhender la lecture d'articles scientifiques dans les domaines d'intervention de l'infirmier spécialisé (IADE, IBODE, IPDE), en pratique avancée ou du cadre de santé.

UE MÉTHODE DE TRAVAIL (3 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- Former pour permettre l'acquisition de l'ensemble des compétences numériques transversales (information et données, communication et collaboration, création de contenu, protection et sécurité) et les compétences numériques spécifiques à l'exercice infirmier spécialisé (IADE, IBODE, IPDE), en pratique avancée et cadre de santé (par ex. appareils de santé connectés, données sensibles, etc.),
- Certifier les compétences à l'aide d'un des référentiels en vigueur (par ex. Pix) avec une attention particulière portée sur le domaine de la recherche bibliographique.

SEMESTRE 2 : 15 ECTS d'UE mutualisées

UE FORMATION ET ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES (6 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- Faire connaître :
 - o Les grandes théories de l'apprentissage,
 - o Les principes des pratiques interprofessionnelles ;
- Apprendre à maîtriser :
 - o L'ingénierie de la formation et pédagogique, ainsi que les principes de l'évaluation des pratiques professionnelles,
 - o Les fondamentaux en gestion des risques et en démarche qualité ;
 - o Acquérir des compétences de gestion de projet.

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- Etre en capacité de concevoir et mettre en œuvre des actions de formation, notamment interprofessionnelles.
- Etre capable de mener une démarche de gestion des risques et une démarche qualité.

UE SANTÉ PUBLIQUE (3 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- Approfondir les éléments de l'organisation du système de santé :

- Les grands principes de santé publique, d'épidémiologie, des politiques de santé et de leurs financements,
- Les principes de l'évaluation des systèmes de santé ;
- Maîtriser le fonctionnement des parcours de santé et des programmes d'éducation à la santé ;
- Maîtriser les usages numériques et objets connectés au sein des parcours de santé.
- Maîtriser la démarche de gestion de projet

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- Etre capable de :
 - Concevoir, coordonner, organiser et évaluer des parcours de santé,
 - Connaître les principes de santé publique et les principes d'épidémiologie,
 - Participer, coordonner et animer un programme d'éducation à la santé, de prévention, de dépistage et d'éducation thérapeutique.

UE RECHERCHE (6 ECTS)

Cet enseignement est destiné :

- Présenter et expliquer :
 - Les principes et méthodologies de la recherche, et comprendre les processus expérimentaux mis en œuvre,
 - Le cadre réglementaire de l'investigation et les bonnes pratiques cliniques,
 - La méthodologie de recherche bibliographique,
 - Les éléments d'analyse critique de la littérature scientifique et des données existantes.

SEMESTRE 3 : 6 ECTS d'UE mutualisées

UE RECHERCHE (3 ECTS)

Cet enseignement est destiné à connaître :

- Le traitement et l'analyse de données scientifiques,
- L'élaboration d'une question scientifique et d'une hypothèse de travail et la construction d'un protocole de recherche,
- Les bases de la communication et de la valorisation de la recherche.

UE LANGUE VIVANTE (3 ECTS)

Cet enseignement est destiné à renforcer les connaissances en anglais médical acquises en premier semestre.

SEMESTRE 4 : 6 ECTS d'UE mutualisées
UE MÉMOIRE (6 ECTS)

Au cours du quatrième semestre, les étudiants soutiennent un mémoire en lien avec le diplôme d'Etat choisi. Le mémoire peut ou non être lié au stage. Il porte sur un aspect de l'exercice professionnel de la spécialité, de pratique avancée ou de cadre de santé, défini avec le responsable de l'enseignement.

ANNEXE II : Cahier des charges prévisionnel des UE spécifiques à la formation IADE

SEMESTRE 1 : 15 ECTS d'UE spécifiques

UE FONDAMENTAUX DE L'ANESTHÉSIE, RÉANIMATION ET URGENCE (12 ECTS)

Les enseignements de l'UE Clinique sont organisés au premier et au deuxième semestre de la formation.

Cet enseignement est destiné à :

- Apporter aux étudiants les connaissances nécessaires à la pratique infirmière en anesthésie réanimation ;
- Mettre les étudiants en capacité d'utiliser les différentes données du dossier patient

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :

Physique, biophysique, chimie, biochimie et biologie cellulaire

- Définir et décrire les lois, les principes et les modes d'actions des éléments physiques et biophysiques
- Décrire les principes d'échange cellulaire et d'équilibre de l'homéostasie en relation avec le domaine de l'anesthésie réanimation

Physiologie intégrée et physiopathologie

- Approfondir les connaissances des différents systèmes sur le plan physiologique et physiopathologique et expliciter leurs interactions

Pharmacologie

- Définir les éléments et les principes caractérisant la pharmacocinétique et la pharmacodynamique des produits médicamenteux de l'anesthésie-réanimation
- Expliquer les mécanismes d'action des médicaments de l'anesthésie
- Expliquer les règles de préparation, les modalités d'administration des médicaments de l'anesthésie-réanimation et le rôle de l'IADE s'y rapportant
- Identifier les risques majeurs liés à l'utilisation des médicaments d'anesthésie-réanimation et le rôle IADE s'y rapportant
- Maîtriser l'ensemble des données pharmacologiques nécessaires à l'exercice clinique de l'anesthésie-réanimation

Techniques d'anesthésie, réanimation et urgence : principes et mises en œuvre

- Connaître :
 - o Les différentes techniques d'anesthésie et leurs modalités de réalisation
 - o Les impératifs anesthésiques de prise en charge en intra et extrahospitalier
- Connaître :
 - o Les types d'anesthésie, les risques, les contraintes
 - o Le déroulement d'une anesthésie et la surveillance anesthésique en per opératoire

- Les modalités de sortie de bloc opératoire et la surveillance post-opératoire
- Les risques majeurs et les moyens de prévention, de traitement et de surveillance
- Mettre en œuvre de façon sécuritaire les techniques d'anesthésie et les éléments de la prise en charge d'un patient
- Décrire les procédures de préparation et de vérification du site d'anesthésie
- Choisir les dispositifs et équipements adaptés à la situation et justifier
- Maîtriser la mise en service et le réglage avant l'utilisation des différents équipements médicaux utilisés en anesthésie
- Décrire et argumenter les techniques d'anesthésie
- Analyser les risques des techniques et les prévenir par des moyens appropriés
- Evaluer les techniques mises en œuvre

Modalités spécifiques d'anesthésie, réanimation et urgences liées aux différents types d'intervention

- Connaître les impératifs de prise en charge anesthésique selon le type de chirurgie
- Connaître :
 - Les spécificités de l'anesthésie et de sa surveillance selon la nature de l'intervention
 - Les spécificités de l'intervention et ses répercussions sur la prise en charge anesthésique
 - Les principales complications liées aux interventions chirurgicales
 - Les éléments de surveillance pour prévenir les accidents dus à chaque type d'intervention
- Enoncer les impératifs de prise en charge anesthésique selon le terrain du patient
- Décrire les spécificités de l'anesthésie et de sa surveillance selon la nature de l'intervention et le terrain de la personne
- Décrire les principales complications de l'anesthésie liées aux terrains des personnes opérées
- Identifier les éléments de surveillance pour prévenir les incidents ou accidents potentiels

Vigilances

- Connaître les procédures de vigilance dans l'environnement anesthésie réanimation et préhospitalier
- Identifier les différentes vigilances et le rôle de l'IADE

UE STAGE S1 (3 ECTS)

Les objectifs de stage tiennent compte à la fois des ressources des stages, des besoins des étudiants en rapport avec l'étape de leur cursus de formation, de la négociation de parcours personnalisés en fonction des projets professionnels et des progressions individuelles des étudiants.

Ils doivent être formalisés dans le projet pédagogique et connus des étudiants et des encadrants en stage, et tenir compte des parcours antérieurs des étudiants.

Le stage doit permettre à l'étudiant :

- D'acquérir des connaissances ;
- D'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels ;
- D'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles ;
- De centrer son exercice sur la personne prise en charge en anesthésie, réanimation, urgences, dans le respect des règles de sécurité et des bonnes pratiques ;
- De prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- De mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- De confronter ses idées, ses expériences, et ses manières de faire à celles des professionnels et d'autres étudiants ;
- De se positionner dans une équipe pluridisciplinaire.

Les besoins de l'étudiant sont formalisés à partir du référentiel de compétences et du référentiel de formation, connus des professionnels qui guident les étudiants.

Il s'agit de permettre à l'étudiant de mobiliser les différents savoirs acquis pour appréhender des situations professionnelles, agir dans ces situations et évaluer le résultat de son action et transférer ces savoirs dans de nouvelles situations.

L'étudiant doit être capable de :

- Identifier les problèmes réels et potentiels d'un patient dans une situation d'anesthésie, de réanimation ou d'urgence et les actions de l'IADE à entreprendre
- Utiliser les modes de raisonnement adaptés à l'évaluation des situations de soins en anesthésie, réanimation ou d'urgence.

SEMESTRE 2 : 15 ECTS d'UE spécifiques

UE FONDAMENTAUX DE L'ANESTHÉSIE, RÉANIMATION ET URGENCE (9 ECTS)

Voir le descriptif au premier semestre.

UE STAGE S2 (6 ECTS)

Voir le descriptif au premier semestre

SEMESTRE 3 : 24 ECTS d'UE spécifiques

UE EXERCICE DU MÉTIER IADE DANS DES DOMAINES SPÉCIFIQUES (15 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- Approfondir les connaissances nécessaires à la pratique infirmière en anesthésie réanimation ;
- Intégrer les connaissances et les techniques dans l'exercice IADE

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :

Psycho-sociologie et anthropologie

- Analyser les représentations de l'acte anesthésique dans les différents contextes socio-culturels
- Adapter les stratégies de communication en situation d'anesthésie-réanimation

Organisation, interdisciplinarité et travail en équipe

- Participer à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'une stratégie d'organisation interdisciplinaire adaptée aux situations d'urgence, d'anesthésie et de réanimation

Pathologies et grands syndromes

- Connaître les impératifs de prise en charge des patients en réanimation, urgence et pré-hospitalier
- Connaître :
 - o Les principales défaillances et leur surveillance en situation d'urgence, de réanimation et en pré-hospitalier
 - o Les spécificités de l'anesthésie et de sa surveillance dans le contexte de l'urgence, de la réanimation et du pré-hospitalier

Techniques et organisation des soins

- Identifier et définir les principales situations d'urgence et de réanimation
- Expliciter les conduites à tenir en situation d'urgence et de réanimation
- Détailler et argumenter la prise en charge et les techniques
- Hiérarchiser et argumenter les actions à mettre en œuvre
- Décrire une organisation efficace en situation d'urgence extrahospitalier et en situation de catastrophe
- Mettre en œuvre des soins d'urgence dans un environnement hospitalier et dans un environnement extrahospitalier
- Décrire le rôle IADE dans la prise en charge et le transfert des patients
- Connaître les différents plans de secours et identifier le rôle de l'IADE dans ces différents plans

Gestion de la douleur

- Prévenir, évaluer et gérer les situations de douleur dans toutes ses dimensions
- Connaître les différents antalgiques utilisés dans la prise en charge de la douleur selon le terrain et les différentes spécialités chirurgicales en pré, per et post-opératoire

- Connaître et savoir utiliser les outils d'évaluation de la douleur adaptés aux situations
- Connaître les différentes techniques de prévention de la douleur iatrogène
- Savoir réajuster la gestion de la douleur en fonction des situations dans la limite de son champ de compétences

Qualité et gestion des risques

- Connaître les étapes de la démarche qualité et les procédures d'analyse des risques en anesthésie, urgence et réanimation
- Identifier les risques en situation d'anesthésie, urgence et réanimation
- Analyser les principaux risques en situation d'anesthésie, de réanimation et d'urgence
- Identifier les mesures préventives et correctives
- Etablir la traçabilité de la gestion des risques

UE STAGE S3 (9 ECTS)

Voir le descriptif au premier semestre

SEMESTRE 4 : 24 ECTS d'UE spécifiques

UE STAGE S4 (24 ECTS)

Voir le descriptif au premier semestre.

A l'issue de ce stage, l'étudiant doit avoir validé l'ensemble des compétences du référentiel métier.

ANNEXE III : Cahier des charges prévisionnel des UE spécifiques à la formation IBODE

SEMESTRE 1 : 15 ECTS d'UE spécifiques

UE FONDAMENTAUX DE L'EXERCICE IBODE (12 ECTS)

Les enseignements de l'UE Clinique sont organisés au premier et au deuxième semestre de la formation.

Cet enseignement est destiné à adapter les soins aux besoins spécifiques et aux attentes de l'opéré et de son entourage

- Mener une démarche clinique d'analyse de la situation à partir de l'ensemble des éléments à disposition et des données recueillies
- Approfondir la démarche réflexive permettant une prise de décision en bloc opératoire et en secteur associé

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants

Prise en charge l'opéré dans les différentes spécialités chirurgicales, en fonction du type d'anesthésie

- Assimiler la terminologie liée à l'anatomie chirurgicale en lien avec la technique chirurgicale
- Décrire la relation entre la morphologie, la topographie d'un organe et sa fonction
- Identifier les repères anatomiques liés à l'acte chirurgical et à l'imagerie médicale
- « Maitriser » l'anatomie topographique en lien avec le geste chirurgical
- Expliquer la physiologie de la peau et de la cicatrisation
- Expliquer la physiologie de l'hémostase
- Sélectionner les méthodes d'hémostase en fonction du saignement
- Différencier les différents types d'hémostatiques
- Identifier les répercussions physiologiques liées aux actes opératoires
- Connaître les principales voies d'abord chirurgicales

Les différents temps opératoires et techniques opératoires en chirurgie abdominale et vasculaire (y compris en chirurgie assistée)

- Expliciter les risques liés à ces techniques et les hiérarchiser
- Identifier les risques liés aux installations opératoires spécifiques du patient
- Intégrer les connaissances nécessaires à la compréhension du déroulement des interventions chirurgicales abdominales et vasculaires
- Identifier et hiérarchiser les risques de ces chirurgies (y compris liés aux installations opératoires spécifiques)

Les différents temps opératoires et techniques opératoires en chirurgie ostéoarticulaire (y compris en chirurgie assistée)

- Expliquer les règles d'environnement et des dispositifs spécifiques requis
- Identifier les risques majeurs liés aux spécialités et les prévenir par les moyens appropriés
- Organiser et mettre en œuvre les techniques inhérentes au rôle infirmier circulant, instrumentiste et aide opératoire dans les spécialités
- Décrire et expliciter les différentes techniques chirurgicales
- Connaitre les principales complications liées aux techniques chirurgicales
- Identifier les situations d'urgence et expliquer les conduites à tenir pour les gère
- Identifier et hiérarchiser les risques de ces chirurgies (y compris liés aux installations opératoires spécifiques)

Les différents temps opératoires et techniques opératoires en chirurgie obstétrique, gynécologie, en sénologie et urologie (y compris en chirurgie assistée)

- Expliquer les règles d'environnement et des dispositifs spécifiques requis
- Identifier les risques majeurs liés aux spécialités et les prévenir par les moyens appropriés
- Organiser et mettre en œuvre les techniques inhérentes au rôle infirmier circulant, instrumentiste et aide opératoire dans les spécialités
- Décrire et expliciter les différentes techniques chirurgicales
- Connaitre les principales complications liées aux techniques chirurgicales
- Identifier les situations d'urgence et expliquer les conduites à tenir pour les gérer
- Identifier et hiérarchiser les risques de ces chirurgies (y compris liés aux installations opératoires spécifiques)

Les différents temps opératoires et techniques opératoires en chirurgies cardiaque, thoracique et tête cou (y compris en chirurgie assistée et interventionnelle)

- Expliquer les règles d'environnement et des dispositifs spécifiques requis
- Identifier les risques majeurs liés aux spécialités et les prévenir par les moyens appropriés
- Organiser et mettre en œuvre les techniques inhérentes au rôle infirmier circulant, instrumentiste et aide opératoire dans les spécialités
- Décrire et expliciter les différentes techniques chirurgicales
- Connaitre les principales complications liées aux techniques chirurgicales
- Identifier les situations d'urgence et expliquer les conduites à tenir pour les gère
- Identifier et hiérarchiser les risques de ces chirurgies (y compris liés aux installations opératoires spécifiques)

Hygiène hospitalière et lutte contre les infections nosocomiales

- Définir les principes d'hygiène et d'asepsie et augmenter leur mise en œuvre
- Définir les différents circuits
- Décrire les processus de stérilisation des dispositifs médicaux, et le moyen de contrôle du respect des procédures

- Identifier les éléments de conformité dans le cadre des soins et de l'environnement opératoire
- Identifier les facteurs intervenants dans la survenue d'infection de site opératoire et les moyens de prévention

Gestion des risques et démarches qualités

- Initier et participer, dans le cadre d'une démarche qualité appliquée au bloc opératoire et secteurs associés à la prévention et à la gestion de tous risques notamment des risques infectieux, des risques en lien avec l'environnement opératoires (DM, DMS, DMR...) et des risques professionnels.
- Identifier analyser et prévenir les risques professionnels
- Appliquer les règles de traçabilité liées à l'activité
- Déclarer les évènements indésirables
- Mettre en place des mesures de prévention correction et évaluation de ces risques

Actes exclusifs

Cet enseignement est destiné à dispenser en toute sécurité les soins courants directs ou indirects à l'opéré commun à toute activité d'IBODE circulant :

- Décrire et réaliser l'installation définitive du patient en vue de l'intervention chirurgicale en fonction de la voie d'abord
- Identifier et prévenir les risques liés aux interventions chirurgicales

UE STAGE S1 (3 ECTS)

Les objectifs de stage tiennent compte à la fois des ressources des stages, des besoins des étudiants en rapport avec l'étape de leur cursus de formation, de la négociation de parcours personnalisés en fonction des projets professionnels et des progressions individuelles des étudiants.

Ils doivent être formalisés dans le projet pédagogique et connus des étudiants et des encadrants en stage, et tenir compte des parcours antérieurs des étudiants.

Le stage doit permettre à l'étudiant :

- D'acquérir des connaissances ;
- D'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels ;
- D'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles ;
- De centrer son exercice sur la personne prise en charge en chirurgie, dans le respect des règles de sécurité et des bonnes pratiques ;
- De prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- De mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;

- De confronter ses idées, ses expériences, et ses manières de faire à celles des professionnels et d'autres étudiants ;
- De se positionner dans une équipe pluridisciplinaire.

Les besoins de l'étudiant sont formalisés à partir du référentiel de compétences et du référentiel de formation, connus des professionnels qui guident les étudiants.

Il s'agit de permettre à l'étudiant de mobiliser les différents savoirs acquis pour appréhender des situations professionnelles, agir dans ces situations et évaluer le résultat de son action et transférer ces savoirs dans de nouvelles situations.

L'étudiant doit être capable de :

- Identifier les problèmes réels et potentiels d'un patient dans une situation de chirurgie (pré, per et post-opératoire) et les actions de l'IBODE à entreprendre
- Utiliser les modes de raisonnement adaptés à l'évaluation des situations de soins en lien avec l'exercice d'IBODE.

SEMESTRE 2 : 15 ECTS d'UE spécifiques

UE FONDAMENTAUX DE L'EXERCICE IBODE (9 ECTS)

Voir le descriptif au premier semestre.

UE STAGE S2 (6 ECTS)

Voir le descriptif au premier semestre

SEMESTRE 3 : 24 ECTS d'UE spécifiques

UE EXERCICE DU MÉTIER IBODE DANS DES DOMAINES SPÉCIFIQUES (15 ECTS)

Cet enseignement est destiné à adapter les soins aux besoins spécifiques et aux attentes de l'opéré et de son entourage

- Mener une démarche clinique d'analyse de la situation à partir de l'ensemble des éléments à disposition et des données recueillies
- Approfondir la démarche réflexive permettant une prise de décision en bloc opératoire et en secteur associé

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants

Relation à la personne soignée et communication

- Identifier les besoins psychologiques spécifiques à la personne opérée, en pré per et post opératoire immédiat
- Identifier les besoins relationnels d'une personne et de ses proches, dans un contexte chirurgical, et adapter la communication
- Appréhender les dimensions psychosociologiques des différents concepts inhérents à la prise en soin de la personne lors de soins invasifs
- Identifier les techniques de communication adaptées lors des différents entretiens

Collaboration interprofessionnelle en péri opératoire avec l'équipe médico-infirmière d'anesthésie

- Définir les principes de l'anesthésie, les types d'anesthésie, les principaux risques et complications en anesthésie et leur surveillance per et post opératoire
- Identifier les conditions de prise en charge du patient en fonction des types d'anesthésie préconisés et de leurs conditions réglementaires de réalisation (hospitalisation, ambulatoire, en pédiatrie...)
- Participer à la préparation et à la surveillance du patient anesthésié
- Identifier les notions de dosage, de dilution, de préparation des médicaments utilisés au bloc opératoire et secteurs interventionnels
- Expliciter les risques et dangers dans l'administration médicamenteuse au bloc opératoire et secteurs interventionnels
- Expliciter les risques et dangers des interactions médicamenteuses au bloc opératoire et secteurs interventionnels
- Identifier les éléments de la prescription infirmière et en évaluer le risque dans le cadre des consultations pré et post opératoires

Principes des pratiques interprofessionnelles en bloc opératoire et secteurs associés

- Organiser et hiérarchiser les actions en fonction de l'activité des autres acteurs, en vue d'une prise en soin holistique et efficiente de l'opéré
- Coordonner les activités des différents acteurs en lien avec le programme opératoire
- Décrire les conditions de coopération et de collaboration des différents secteurs interventionnels avec les autres services hospitaliers, la stérilisation, les services logistique et les prestataires extérieurs
- Réguler le programme opératoire et les flux au service de l'opéré
- Acquérir un positionnement professionnel adapté aux secteurs spécifiques

Gestion des risques et démarche qualité en bloc opératoire et secteurs associés

- Concevoir des procédures et protocoles en respectant la recommandation en matière d'hygiène, d'asepsie et de stérilisation pour assurer la sécurité des patients
- Les évaluer, les réajuster et en décrire les moyens de contrôle
- Analyser les points critiques ou zone à risque des différents circuits au bloc opératoire
- Identifier et appliquer les moyens de prévention de la survenue d'infection de site opératoire

- Se positionner au sein d'une équipe dans les activités de prévention des infections associées au soin.
- Décrire et expliquer le fonctionnement des dispositifs médicaux, des dispositifs médicaux stériles et des équipements utilisés au bloc opératoire
- Vérifier leur conformité
- Argumenter le choix, la mise à dispositions de l'ensemble de ces dispositifs
- Identifier les risques liés à leur utilisation
- Identifier les différentes étapes du circuit du matériel en stock ? en prêt et en dépôt.
- Connaître la procédure et délai de chaque étape (commande, réception, opérationnalité et stérilisation)
- Identifier le rôle du service biomédical et de la pharmacie à usage intérieur
- Connaître la législation et les normes en lien avec la gestion des DM, et DMS et des équipements
- Vérifier la conformité des DM, DMS et équipements communs des différentes spécialités
- Décrire la conduite à tenir en cas de non-conformité
- Décrire et expliquer la démarche de certification d'un établissement de santé et notamment au bloc opératoire et secteurs associés
- Participer à la démarche de certification
- Identifier le rôle de l'IBODE dans la surveillance, la prévention et le contrôle des risques en bloc opératoire et secteurs associés
- Evaluer la conformité des pratiques professionnelles en bloc opératoire et secteurs associés
- Définir les instances responsables de la sécurité sanitaire et les organismes de référence
- Mettre en place des mesures favorisant une démarche écocitoyenne
- Développer sa culture de la mesure de la qualité des soins

Gestion des risques liés aux dispositifs médicaux

- Décrire et expliquer le fonctionnement des dispositifs médicaux implantable utilisés au bloc opératoire
- Vérifier leur conformité
- Argumenter le choix, la mise à dispositions de l'ensemble des dispositifs médicaux implantables
- Identifier les risques liés à leur utilisation
- Identifier les différentes étapes du circuit du matériel implantable en stock et en dépôt.
- Connaître la procédure et délai de chaque étape (commande, réception, opérationnalité et stérilisation)
- Identification des caractéristiques des différents types de dispositifs de matériel implantable selon la notice du laboratoire

Techniques et pratiques de l'IBODE instrumentiste et aide opératoire, y compris lors d'intervention de chirurgie complexe et/ou en situation d'urgence

- Décrire, s'habiller chirurgicalement et apporter une aide à l'équipe à l'habillage chirurgical
- Connaitre et expliciter les familles d'instruments chirurgicaux (y compris implants, ancillaire et matériel complexe), les identifier en fonction du temps opératoire des interventions et en gérer l'opérationnalité
- Identifier, organiser et prendre en compte les zones de la table d'instrumentation dans l'organisation du plan de table
- Aider au drapage en fonction de la zone opératoire
- Maîtriser les déplacements au sein de la zone protégée
- Maîtrise de la gestuelle et de l'ergonomie dans le cadre de l'instrumentation et de l'aide opératoire
 - o Aide à la mise en place et au maintien des instruments d'exposition directe et indirecte
 - o Aide à la réalisation d'une aspiration
 - o Aide à la réalisation d'une hémostase
 - o Mise en place et fixation des drains sus aponévrotique
 - o Fermeture cutanée et sous cutanée

Actes en présence et sur demande expresse du chirurgien

- Aide aux sutures des organes et des vaisseaux sous la direction de l'opérateur
- Aide à la réduction d'une fracture et au maintien de la réduction au bloc opératoire
- Aide à la pose d'un dispositif médical implantable
- Injection d'un produit à visée thérapeutique ou diagnostique dans un viscère, une cavité, une artère

UE STAGE S3 (9 ECTS)

Voir le descriptif au premier semestre

SEMESTRE 4 : 24 ECTS d'UE spécifiques

UE STAGE S4 (24 ECTS)

Voir le descriptif au premier semestre.

A l'issue de ce stage, l'étudiant doit avoir validé l'ensemble des compétences du référentiel métier.

ANNEXE IV : Cahier des charges prévisionnel des UE spécifiques à la formation IPDE

SEMESTRE 1 : 15 ECTS d'UE spécifiques

UE CLINIQUE DE L'ENFANT (15 ECTS)

Les enseignements de l'UE Clinique sont organisés au premier et au deuxième semestre de la formation.

Cet enseignement est destiné à adapter les soins aux besoins spécifiques et aux attentes dans le cadre de la prise en soin de l'enfant et de ses proches :

- Apporter aux étudiants les connaissances nécessaires, pour la mise en œuvre de leur raisonnement clinique, sur la sémiologie, les investigations, la thérapeutique et l'évaluation en fonction de tous les types de prise en charge des enfants et de leur famille (enfant sain, naissance prématurée, pathologies de l'enfant...);
- Mettre les étudiants en capacité d'utiliser les différentes données du dossier patient, pour une prise en charge adaptée et personnalisée de l'enfant et de sa famille

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :

Psychologie et sociologie de l'enfant de la naissance à l'adolescence et de la famille

- Connaître les fondamentaux psychologiques du développement de l'enfant, de l'anténatal à la naissance, des premiers jours à l'adolescence.
- Identifier les concepts en psychologie en lien avec les situations de vie de l'enfant et de sa famille de façon holistique
- Connaître et comprendre les incidences des phénomènes sociologiques et culturels sur l'évolution du statut et de la place de l'enfant et de la famille
- Comprendre l'influence des déterminants socio-culturels dans la prise en soin holistique
- Comprendre l'approche anthropologique de la parenté, de la filiation et les mutations des modèles traditionnels

Suivi et accompagnement du développement de l'enfant

- Comprendre la physiologie et le processus de développement de l'enfant
- Evaluer le développement de l'enfant de la naissance à l'adolescence
- Repérer les capacités et ressources de l'enfant et de sa famille
- Coordonner le suivi et l'orientation de l'enfant en pluriprofessionnalité
- Identifier les missions, le champ d'expertise et la responsabilité de l'infirmière puéricultrice
- Conduire un projet d'accompagnement à la parentalité
- Identifier les compétences/ressources, les difficultés du (des) futur(s) parent(s) ou parent(s)

Accompagnement et suivi de la nutrition et de l'alimentation

- Identifier les besoins nutritionnels d'un enfant ou d'un groupe d'enfants et de leurs familles, d'une femme enceinte et d'une femme qui allaite
- Maîtriser l'accompagnement à l'allaitement
- Proposer une stratégie de prise en soin nutritionnel :
 - o Construire une réponse aux besoins nutritionnels de l'enfant et de sa famille, en tenant compte de leur milieu de vie, de leur culture, de leurs ressources, de leurs demandes
 - o Mettre en œuvre un accompagnement adapté à l'enfant et sa famille en tenant compte de leur milieu de vie, de leur culture, de leurs ressources, de leurs demandes en partenariat avec les autres professionnels de santé

Pathologies du nouveau-né à terme et de l'enfant né prématurément

- Décrire les signes cliniques des pathologies néonatales, les risques, les complications, les principes des traitements et leurs effets secondaires
- Savoir évaluer l'état de santé de l'enfant et son évolution, pour participer au diagnostic et à l'orientation
- Répondre aux besoins de santé d'un nouveau-né prématuré ou à terme et sa famille
- Maîtriser les soins au nouveau-né à terme et à l'enfant né prématurément, dans un environnement adapté
- Garantir la continuité de la prise en soin en collaboration, en partenariat et en réseau
- Identifier et orienter les enfants vulnérables

Pathologies de l'enfant et de l'adolescent

- Décrire les signes cliniques des pathologies aiguës et chroniques, les risques, les complications, les principes des traitements et leurs effets secondaires
- Savoir évaluer l'état de santé de l'enfant et son évolution, pour participer au diagnostic et à l'orientation
- Maîtriser les soins pédiatriques en lien avec ces pathologies, dans un environnement adapté
- Garantir la continuité de la prise en soin en collaboration, en partenariat et en réseau
- Identifier et orienter les enfants vulnérables

Pharmacologie

- Identifier les spécificités pédiatriques de la pharmacocinétique, pharmacodynamie, pharmacovigilance et toxicologie
- Identifier les risques liés à l'administration du traitement médicamenteux
- Mettre en œuvre la stratégie médicamenteuse en lien avec l'évaluation de la situation et en conformité avec l'arbre décisionnel protocolisé
- Maîtriser les calculs de dose
- Approfondir les principes de bon usage du médicament.
- Connaître les facteurs de variabilité de la réponse au médicament.

- Connaître les principales thérapeutiques non médicamenteuses, ainsi que leurs indications, contre-indications et effets secondaires.

SEMESTRE 2 : 15 ECTS d'UE spécifiques

UE CLINIQUE DE L'ENFANT (6 ECTS)

Voir le descriptif au premier semestre.

UE PROMOTION DE LA SANTE (3 ECTS)

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- Etablir avec la population et en équipe un diagnostic de promotion de la santé d'une population d'enfants et de leur famille
- Concevoir, négocier, mettre en œuvre et évaluer, en interprofessionnalité et en intersectoriel, des actions de promotion, de prévention, et d'éducation pour la santé en concertation avec l'enfant et sa famille, en favorisant le mode participatif
- Mettre en œuvre un plan d'action réalisable qui tient compte des ressources humaines, matériels, et financières
- Maîtriser les principes de la gestion de projet

UE STAGE S2 (6 ECTS)

Les objectifs de stage tiennent compte à la fois des ressources des stages, des besoins des étudiants en rapport avec l'étape de leur cursus de formation, de la négociation de parcours personnalisés en fonction des projets professionnels et des progressions individuelles des étudiants.

Ils doivent être formalisés dans le projet pédagogique et connus des étudiants et des encadrants en stage, et tenir compte des parcours antérieurs des étudiants.

Le stage doit permettre à l'étudiant :

- D'acquérir des connaissances ;
- D'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels ;
- D'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles ;
- De centrer son exercice sur la prise en soin de l'enfant et de sa famille ;
- De prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- De mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- De confronter ses idées, ses expériences, et ses manières de faire à celles des professionnels et d'autres étudiants ;
- De se positionner dans une équipe pluridisciplinaire.

Les besoins de l'étudiant sont formalisés à partir du référentiel de compétences et du référentiel de formation, connus des professionnels qui guident les étudiants.

Il s'agit de permettre à l'étudiant de mobiliser les différents savoirs acquis pour appréhender des situations professionnelles, agir dans ces situations et évaluer le résultat de son action et transférer ces savoirs dans de nouvelles situations.

L'étudiant doit être capable de :

- Identifier les ressources et les problèmes réels et potentiels d'un enfant et de sa famille, et les actions de l'IPDE à entreprendre
- Utiliser les modes de raisonnement adaptés à l'évaluation des situations de soins et à la mise en place et à l'évaluation du projet de soins.

SEMESTRE 3 : 24 ECTS d'UE spécifiques

UE CLINIQUE DE L'ENFANT DANS DES DOMAINES SPECIFIQUES (9 ECTS)

Cet enseignement est destiné à :

- Approfondir les connaissances nécessaires à la pratique infirmière puéricultrice ;
- Intégrer les connaissances et les stratégies de prise en charge dans l'exercice IPDE

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :

Psychopathologies de l'enfant et de l'adolescent

- Identifier les signes cliniques et l'évolution des troubles psychopathologiques, leurs conséquences et les principes de traitements médicamenteux et non médicamenteux
- Contribuer au repérage précoce des troubles
- Participer au diagnostic et à l'orientation

Théories de l'apprentissage en pédagogie et psychopédagogie

- Identifier les différentes théories d'apprentissage en lien avec le développement de l'enfant
- Comprendre les fondements théoriques en psychopédagogie
- Intégrer l'apport de la psychopédagogie dans la pratique professionnelle

Soins et suivi de l'enfant dans un contexte d'urgence et de réanimation

- Reconnaître les signes de détérioration et d'urgence vitale et la gravité des situations cliniques induites par les pathologies aiguës
- Mettre en œuvre les actions prioritaires à visée diagnostique et thérapeutique
- Maîtriser les soins d'urgence et de réanimation chez l'enfant
- Assurer la surveillance et le suivi des actions à visée diagnostique et thérapeutique en interdisciplinarité

Prise en charge de la douleur de l'enfant

- Connaître et utiliser de façon systématique les outils d'évaluation de la douleur adaptés à l'âge et à la situation de l'enfant
- Connaître et mettre en œuvre les différentes techniques de prévention de la douleur liée aux soins
- Mettre en œuvre et évaluer l'efficacité des thérapeutiques médicamenteuses et non-médicamenteuses
- Mettre en œuvre et évaluer les stratégies de prise en charge de la douleur de l'enfant adaptées aux situations, en incluant la famille

Soins et suivi de l'enfant dans un contexte de pathologie chronique (y compris les maladies rares)

- Identifier les impacts de la maladie chronique sur le développement de l'enfant et le parcours de soins
- Concevoir les axes de la stratégie en éducation thérapeutique, dans une démarche pluriprofessionnelle
- Reconnaître les signes d'instabilité des pathologies chroniques
- Mettre en œuvre les actions prioritaires à visée diagnostique et thérapeutique
- Maîtriser les soins relatifs à la pathologie chronique chez l'enfant
- Assurer la surveillance et le suivi des actions à visée diagnostique et thérapeutique en interdisciplinarité

Soins et suivi de l'enfant présentant des troubles psychologiques et/ou psychiatriques

- Répondre aux besoins de santé des enfants atteints de troubles du neurodéveloppement ou de troubles psycho-pathologiques et de leur famille dans différents contextes
- Maîtriser les soins spécifiques dans ces situations
- Garantir la continuité de la prise en soin en collaboration, en partenariat et en réseau

Soins et accompagnement dans un contexte de handicap

- Identifier les enjeux relatifs aux situations de handicap
- Identifier les missions, le champ d'expertise et la responsabilité de l'infirmière puéricultrice :
 - o Depuis l'annonce du handicap jusqu'à la socialisation de l'enfant et/ou l'insertion professionnelle.
 - o Dans une démarche d'accompagnement de l'enfant et sa famille
 - o Au sein d'une équipe pluriprofessionnelle ou d'un réseau

Soins et accompagnement dans un contexte de fin de vie

- Identifier les situations de soins palliatifs et de fin de vie périnatales et pédiatriques
- Identifier les besoins physiques, psychiques, sociaux, familiaux et spirituels dans les situations de soins palliatifs, de fin de vie et de deuil

- Mettre en place et coordonner un projet d'accompagnement individualisé de l'enfant, de sa famille et des aidants, en équipe pluriprofessionnelle
- Maîtriser les soins spécifiques à cet accompagnement auprès de l'enfant
- Intégrer un questionnement professionnel éthique et une juste distance professionnelle
- Développer un travail partenarial, pluridisciplinaire dans une dimension de travail en réseau

UE PROTECTION DE L'ENFANCE (6 ECTS)

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- Identifier le dispositif de protection de l'enfance et les fonctions de chacun des acteurs
- Elaborer un diagnostic des incidences de la carence en soins (identifier les situations à risques, les signes d'appel et les situations de rupture)
- Apprécier l'urgence d'une intervention professionnelle en situation de violence, de risque de maltraitance ou d'aggravation dans l'état de santé de l'enfant, quel que soit le contexte socio-environnemental
- Proposer des objectifs de prévention et de protection adaptés et cohérents, en planifiant des actions en lien avec la situation
- Permettre le développement de l'enfant dans des conditions de sécurité physique et psychique.
- Accompagner les parents en difficulté dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives
- Savoir rédiger un rapport d'évaluation de la situation en argumentant les actions proposées à partir des éléments cliniques observés
- Développer un travail partenarial et pluridisciplinaire (justice, hôpital, PMI, ASE...) dans une dimension de travail en réseau.

UE MANAGEMENT EN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (6 ECTS)

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- Connaître le cadre réglementaire des modes d'accueil des jeunes enfants, le référentiel de compétences et les statuts des personnels ;
- Identifier les rôles et activités de chaque professionnel en lien avec ses compétences et les missions du service ou établissement ;
- Clarifier les attendus des professionnels et identifier la posture professionnelle adaptée au contexte ;
- Acquérir des fondamentaux en matière de gestion des ressources humaines et de management et d'animation d'équipe ;
- Utiliser des outils de gestion des ressources humaines ;
- Développer des capacités managériales dans l'objectif de fédérer une équipe pluridisciplinaire autour de la réflexion et la rédaction d'un projet d'établissement
- Maîtriser les connaissances relatives aux normes d'hygiène et de sécurité
- Organiser les locaux pour optimiser l'accueil et/ou les lieux de vie des enfants et des familles

- Garantir une gestion des ressources matérielles responsable et adaptée au contexte, avec l'équipe
- Connaître les règles comptables publiques et privées
- Utiliser des méthodes d'élaboration et de suivi d'un budget de fonctionnement
- Suivre la gestion comptable d'un service ou d'un établissement
- Maîtriser les méthodes d'analyse des risques liés aux pratiques professionnelles
- Maîtriser les méthodes de management pour l'application de la gestion des risques et des normes qualité
- Connaître les principes de la certification des établissements de santé et médico-sociaux

UE STAGE (3 ECTS)

Voir le descriptive au semestre 2.

SEMESTRE 4 : 24 ECTS d'UE spécifiques

UE STAGE S4 (24 ECTS)

Voir le descriptif au semestre2.

A l'issue de ce stage, l'étudiant doit avoir validé l'ensemble des compétences du référentiel métier.

ANNEXE V : Cahier des charges prévisionnel des UE spécifiques à la formation cadre de santé

SEMESTRE 1 : 15 ECTS d'UE spécifiques

UE FONDAMENTAUX DU MANAGEMENT (9 ECTS)

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- Connaître les principes fondamentaux de la psychologie et de la sociologie de groupe, des individus et du travail
- Connaître et maîtriser les outils de communication et d'information
- Connaître les stratégies de management existantes, dans le champ de la santé et d'autres disciplines, afin de gérer les activités suivantes :
 - o Analyse stratégique et conduite de projet
 - o Animation d'équipe, négociation et décision, gestion des conflits, résolution de problèmes
 - o Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, évaluation et notation
- Accompagner le changement dans le souci des problèmes humains et sociaux, économiques et organisationnels
- Maîtriser les outils d'organisation des soins, du travail pour les différents membres d'une équipe, tout en analysant les charges physiques, psychiques et mentales
- Maîtriser les principes de sécurité et d'hygiène dans les secteurs de soins
- Connaître la réglementation des institutions sanitaires et des professions de santé
- Analyser les situations de travail au regard du droit du travail et du droit de la santé.

UE ENJEUX ECONOMIQUES DES ETABLISSEMENTS DE SANTE (3 ECTS)

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- Connaître les principes de la gestion financière des établissements du sanitaire et du social privés et publics
- Adapter ses stratégies de management au regard de ces enjeux

UE MODELES DE L'EDUCATION DES ADULTES (6 ECTS)

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- Connaître les modèles de l'apprentissage utiles pour un public adulte
- Connaître les approches pédagogiques à destination d'un public adulte
- Connaître les outils utiles pour la mise en œuvre de ces approches pédagogiques

UE STAGE S1 (3 ECTS)

Les objectifs de stage tiennent compte à la fois des ressources des stages, des besoins des étudiants en rapport avec l'étape de leur cursus de formation, de la négociation de parcours personnalisés en fonction des projets professionnels et des progressions individuelles des étudiants.

Ils doivent être formalisés dans le projet pédagogique et connus des étudiants et des encadrants en stage, et tenir compte des parcours antérieurs des étudiants.

Le stage doit permettre à l'étudiant :

- D'acquérir des connaissances ;
- D'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels ;
- De mettre en application ses nouvelles compétences en management et en formation ;
- De prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- De mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- De confronter ses idées, ses expériences, et ses manières de faire à celles des professionnels et d'autres étudiants ;
- De se positionner dans une équipe pluridisciplinaire.

Les besoins de l'étudiant sont formalisés à partir du référentiel de compétences et du référentiel de formation, connus des professionnels qui guident les étudiants.

Il s'agit de permettre à l'étudiant de mobiliser les différents savoirs acquis pour appréhender des situations professionnelles, agir dans ces situations et évaluer le résultat de son action et transférer ces savoirs dans de nouvelles situations.

Concernant les stages de 1ère année, le terrain de stage peut être un stage accrédité selon les modalités prévues dans cette expérimentation ou, dans le cas d'étudiant faisant-fonction de cadre de santé, il peut s'agir de leur terrain professionnel. Dans le second cas, une convention sera signée avec l'employeur et un tuteur de stage sera identifié.

SEMESTRE 2 : 15 ECTS d'UE spécifiques

UE MODELES DE L'EVALUATION (6 ECTS)

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- Connaître les modèles d'évaluation professionnelle
- Connaître les référentiels d'activités et de compétences des professions encadrées/formées
- Connaître la réglementation en vigueur en lien avec l'évaluation professionnelle
- Savoir construire, mettre en œuvre et évaluer un dispositif d'évaluation professionnelle

UE GESTION DE PROJETS (3 ECTS)

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- Maîtriser la méthodologie de projet, les méthodes et outils de gestion de projet
- Impulser, organiser et animer une dynamique d'équipe autour d'une démarche projet

- Identifier les partenaires incontournables dans l'évolution du projet, développer le partenariat et le travail en réseau
- Identifier les différents financeurs et les modalités d'attribution d'aides et de participation
- Elaborer, mettre en œuvre et évaluer des actions coordonnées pour atteindre les objectifs du projet
- Assurer la promotion interne et externe du projet

UE STAGE (6 ECTS)

Voir la description sur le stage de premier semestre.

SEMESTRE 3 : 24 ECTS d'UE spécifiques

UE MANAGEMENT DES EQUIPES DE SOINS (9 ECTS)

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- Maîtriser les pratiques de management et les évaluer
- Maîtriser les techniques de gestion de conflits, de négociation, de recadrage
- Maîtriser la prévision et la planification des activités de soins et prestations associées
- Coordonner avec l'équipe médicale et les différents acteurs d'un service de soins (internes ou externes) l'activité du service
- Gérer les aléas et dysfonctionnements, les situations difficiles ou imprévues, les situations de crise
- Initier, mettre en œuvre et évaluer un processus de démarche d'amélioration continue de la qualité des soins
- Connaître et mettre en place les outils de traçabilité et contrôle de traçabilité
- Mettre en œuvre des actions de prévention des risques associés aux soins et prestations
- Mettre en œuvre des actions de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail
- Gérer les événements indésirables et les incidents ou accidents sanitaires
- Maîtriser les démarches de certification des établissements de santé

UE FORMATION INITIALE ET CONTINUE (9 ECTS)

A l'issue de cette UE, l'étudiant devra avoir atteint les objectifs suivants :

- Construire, mettre en œuvre et évaluer un dispositif de formation
- Elaborer des parcours d'apprentissage individualisés
- Mobiliser les fondamentaux de la pédagogie par les compétences
- Utiliser les méthodes appliquées à l'apprentissage et au tutorat
- Développer les pratiques en évaluation des compétences
- Identifier le projet de l'étudiant et sa progression d'apprentissage

- Accompagner la réalisation d'un projet en lien avec les objectifs définis
- Faire pratiquer une démarche réflexive dans un contexte de pluridisciplinarité
- Connaître et accompagner l'utilisation des outils du tuteur de stage
- Connaître les processus de certification et de démarche qualité des structures de formation
- Connaître les modalités de gestion financière des formations
- Maîtriser les processus de développement professionnel continue
- Connaître les processus de transfert des connaissances dans la formation et la pratique professionnelle

UE STAGE (6 ECTS)

Voir la description sur le stage de premier semestre.

Le stage s'effectue préférentiellement hors du terrain professionnel.

SEMESTRE 4 : 24 ECTS d'UE spécifiques

UE STAGE S4 (24 ECTS)

Voir le descriptif au semestre 1.

A l'issue de ce stage, l'étudiant doit avoir validé l'ensemble des compétences du référentiel métier.